



Sécurité publique et
Protection civile Canada

Public Safety and Emergency
Preparedness Canada

Sécurité publique et Protection civile Canada

Rapport sur les plans et les priorités

2005-2006

L'honorable A. Anne McLellan, C.P., députée

Solliciteure générale du Canada
(Ministre de la Sécurité publique et de la
Protection civile)

Canada

Table des matières

Section I : Survol	3
Message de la ministre	4
Message de la sous-ministre	6
Aperçu du Portefeuille	8
Portefeuille de la Sécurité publique et de la Protection civile	11
Sommaire des ressources du Portefeuille	12
Renseignements sommaires	13
Ressources financières	14
Exécution du mandat du Ministère	15
Le contexte de la planification	18
Aperçu des relations du Portefeuille	20
Section II : Analyse des activités de programme par objectif stratégique	22
Gestion des mesures d'urgences et de sécurité nationale	23
Police et application de la loi	30
Sécurité de la population et partenariats	35
Leadership du portefeuille et gestion	40
Section III : Renseignements supplémentaires	44
Déclaration de la direction	45
Renseignements sur l'organisation	46
Tableau 1 : Dépenses prévues et équivalents temps plein pour le Ministère	47
Tableau 2 : Programme par activité	49
Tableau 3 : Crédits votés et postes législatifs indiqués dans le Budget principal	50
Tableau 4 : Coût net des dépenses du Ministère pour l'année budgétaire	51
Tableau 5 : Besoins de ressources par direction ou secteur	52
Renseignements sur les programmes de paiements de transfert	53
Tableau 6 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert	55
Paiements de transfert aux fins de la Stratégie nationale pour la prévention du crime (SNPC)	56
Tableau 7 : Initiatives horizontales	58
Section IV : Autres sujets d'intérêt	59
Programmes de subventions et de contributions administrés par SPPCC	60
Stratégie de développement durable (SDD)	62
Lois administrées par le Ministère et les organismes du Portefeuille	64
Personnes à qui s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements	69

SECTION I – SURVOL

Message de la ministre

Je suis heureuse de déclarer que, depuis que le premier ministre a annoncé, le 12 décembre 2003, la création du ministère et du portefeuille de la Sécurité publique et de Protection civile du Canada, nous avons accompli beaucoup de progrès pour améliorer la sécurité des Canadiens et des Canadiennes.

Le Ministère, aussi connu sous le nom de Sécurité publique et Protection civile Canada (SPPCC), permettra au Canada de relever les défis en matière de sécurité au cours des prochaines années. Le gouvernement du Canada est maintenant plus en mesure de réagir aux différents types de menaces à la sécurité publique auxquelles nous faisons face dans notre monde en constante évolution.

Au cours des prochaines années, il sera essentiel que SPPCC maintienne une approche coordonnée et générale de façon que le Ministère et tous les organismes du Portefeuille poursuivent le même objectif. Ces organismes sont les suivants, mis à part trois organes de surveillance : la Gendarmerie royale du Canada, le Service canadien du renseignement de sécurité, le Service correctionnel du Canada, le Centre des armes à feu Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles et l'Agence des services frontaliers du Canada.

Je suis convaincue que, grâce aux travaux du Ministère et des organismes qui font partie du Portefeuille, le Canada est un endroit où l'on peut vivre en toute sécurité. Toutefois, notre travail ne fait que commencer. Nous continuerons de prendre des mesures pour nous assurer que nos collectivités restent sûres, par l'entremise d'initiatives qui respectent nos valeurs en tant que Canadiens et Canadiennes, et de prévenir et de réduire la criminalité tout en préservant la nature paisible et ouverte de la société canadienne.

Cette année, nous compterons au nombre de nos priorités la mise en place de collectivités sûres, l'amélioration de la gestion des urgences, le renforcement de la sécurité nationale et l'amélioration de la collaboration avec les États-Unis en ce qui a trait à des questions d'intérêt commun.

De plus, les menaces de catastrophe demeurent constantes. En tant que ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, je peux assurer aux Canadiens et aux Canadiennes que leur gouvernement prend les mesures qui s'imposent pour améliorer la capacité du Canada de prévenir, d'atténuer et de résoudre les crises, quelle que soit leur cause.

Nous améliorons notre capacité de gestion des urgences en coordonnant davantage nos activités avec celles des provinces, des territoires et des municipalités. Par extension, nous avons également noué des relations efficaces avec les États-Unis.

Le gouvernement du Canada n'a pas cessé d'être vigilant et continue de renforcer la sécurité nationale. Nous appliquons des outils législatifs encore plus nombreux qu'auparavant, tout en respectant nos engagements internationaux, nos attentes et les valeurs canadiennes présentées dans la Charte canadienne des droits et libertés. La

mise sur pied de la Table ronde transculturelle sur la sécurité constitue une étape importante en ce sens.

Enfin, nous avons convenu de joindre nos plans d'action à ceux des États-Unis dans des secteurs prioritaires clés, comme la sécurité à la frontière et la prévention du crime, et nous sommes déterminés à poursuivre notre collaboration avec notre voisin le plus proche afin de protéger nos citoyens, notre commerce et les liens que nous entretenons depuis longtemps.

Comme nous aurons beaucoup d'autres défis à relever en matière de sécurité au cours des prochaines années, je suis heureuse de pouvoir compter sur un secrétaire parlementaire qui se joint à moi pour faire avancer le vaste programme de sécurité publique du gouvernement.

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires et suggestions concernant le présent Rapport sur les plans et les priorités. Vous trouverez à la section IV – Autres sujets d'intérêt des renseignements complémentaires, dont la liste des personnes-ressources du Ministère et l'adresse de notre site Web. Chacun des organismes du Portefeuille, sauf le SCRS, prépare son propre rapport au Parlement. Nous vous invitons à consulter ces documents pour avoir plus de renseignements.

La sécurité publique et la protection civile constituent des priorités pour le gouvernement. Le ministère que je dirige a un programme ambitieux, que les Canadiens et les Canadiennes s'attendent à nous voir mettre en œuvre dans leur intérêt, en misant sur les premiers succès remportés dans la transition vers un nouveau ministère et l'approche collective qu'adopte le gouvernement à l'égard de la sécurité publique. Je suis convaincue que SPPCC sera mieux en mesure de remplir son mandat, c'est-à-dire assurer la sécurité et promouvoir la justice dans une société où les Canadiennes et les Canadiens sont protégés contre les menaces à leur sécurité personnelle, tout en préservant les droits et libertés dont dépend la société ouverte du Canada.

L'honorable Anne McLellan, C.P., députée
Solliciteure générale du Canada
(Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile)

Message de la sous-ministre

Je suis très heureuse de présenter le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) pour la deuxième année d'existence du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada (SPPCC), qui a été créé en décembre 2003. Dans le présent document, nous exposons les plans et les priorités du Ministère pour la période de juin 2006 à août 2008.

Comme vous le remarquerez à la lecture du rapport, notre travail est essentiel pour assurer la sécurité de la population canadienne; en fait, ces efforts constituent les fondements de la qualité de vie de tous les Canadiens et Canadiennes. En réalité, le gouvernement n'a pas de responsabilité plus fondamentale que celle de protéger ses citoyens.

Notre nouveau ministère fait partie du portefeuille de la Sécurité publique et de la Protection civile, qui comprend aussi six organismes — la Gendarmerie royale du Canada, le Service canadien du renseignement de sécurité, le Service correctionnel du Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles, le Centre des armes à feu Canada et la nouvelle Agence des services frontaliers du Canada — et trois organes de surveillance. Le Portefeuille réunit maintenant les fonctions fondamentales que sont la sécurité et le renseignement, les services de police, les services correctionnels et la prévention du crime, les services frontaliers et l'intégrité de la frontière, la gestion des urgences et la protection des infrastructures essentielles.

Les fonctionnaires du Ministère aide la ministre à faire preuve de leadership, à l'échelle nationale, en ce qui a trait à la sécurité publique et à la coordination des activités stratégiques du Portefeuille. Dans les années à venir, nous pourrons miser sur les synergies créées au sein du Ministère et du Portefeuille pour atteindre nos objectifs.

La sécurité nationale demeure la priorité numéro un, comme le reflète la Politique sur la sécurité nationale présentées en avril 2004. Le renforcement de nos relations avec les États-Unis constitue également un objectif important. Pour l'atteindre, nous devons bien gérer notre frontière commune et coordonner nos politiques de lutte contre le terrorisme et le crime organisé. En ce qui a trait à la gestion des urgences, nous avons mis en œuvre des mécanismes fédéraux-provinciaux-territoriaux pour améliorer la coordination, advenant une crise nationale. Au chapitre de la justice pénale, nous travaillons à rendre les collectivités plus sûres, et nous sommes en train d'examiner la Stratégie nationale pour la prévention du crime.

Avant de terminer, je dois mentionner à quel point il est important pour le Ministère de travailler avec les organismes du Portefeuille, d'autres ministères et organismes fédéraux, les provinces et les territoires, les municipalités et ses partenaires des secteurs public et privé. La protection des Canadiens et des Canadiennes est une tâche qui exige une collaboration permanente et, à cet égard, le Ministère ne peut faire cavalier seul.

Enfin, j'espère qu'après avoir lu le présent document, vous comprendrez mieux pourquoi nous nous sommes engagés à donner aux Canadiennes et aux Canadiens un excellent aperçu de nos plans et de nos priorités, qui nous permettent d'atteindre nos objectifs en matière de sécurité publique. Cet engagement reflète aussi bien les mesures que nous

prenons pour remplir notre mandat que notre respect total du principe de responsabilisation, pilier du système parlementaire démocratique du Canada.

En terminant, j'aimerais exprimer ma gratitude aux fonctionnaires du Ministère pour leur travail extraordinaire au cours des quelque quinze mois de transition que nous avons connus. Leur dévouement opiniâtre et leur professionnalisme ont été déterminants dans la constitution du nouveau Ministère et leur valent toute notre reconnaissance.

Margaret Bloodworth
Sous-ministre
Sécurité publique et Protection civile Canada

Aperçu du Portefeuille

Au sein du gouvernement du Canada, le portefeuille de la Sécurité publique et de la Protection civile est responsable de la gestion des crises et de la protection civile, de la sécurité nationale, de la police et de l'application de la loi, de la surveillance, des services correctionnels et du régime de mise en liberté sous condition des délinquants sous responsabilité fédérale, de la prévention du crime et de la protection des infrastructures essentielles et des frontières du Canada.

Outre le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile, le Portefeuille se compose de six organismes : la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), le Service correctionnel du Canada (SCC), la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC), le Centre des armes à feu Canada (CAFC) et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC).

Rendre des comptes signifie assurer une surveillance permanente et efficace des fonctions clés du Portefeuille, qui comprend aussi trois organes de surveillance, soit le Comité externe d'examen (CEE) de la GRC, la Commission des plaintes du public (CPP) contre la GRC et le Bureau de l'enquêteur correctionnel (BEC).

Les organismes du Portefeuille disposent d'un budget annuel total de 4,9 milliards de dollars et comptent plus de 52 000 employés. Chaque organisme du Portefeuille, excepté le SCRS, établit son propre Rapport sur les plans et les priorités (RPP). Pour de plus amples renseignements sur les divers RPP, le lecteur est prié de consulter le site Web de chaque organisme, dont l'adresse figure ci-dessous.

Voici de quelle manière le Ministère, les organismes du Portefeuille et les organes de surveillance contribuent, individuellement et collectivement, à l'avancement du programme de sécurité publique et de protection civile :

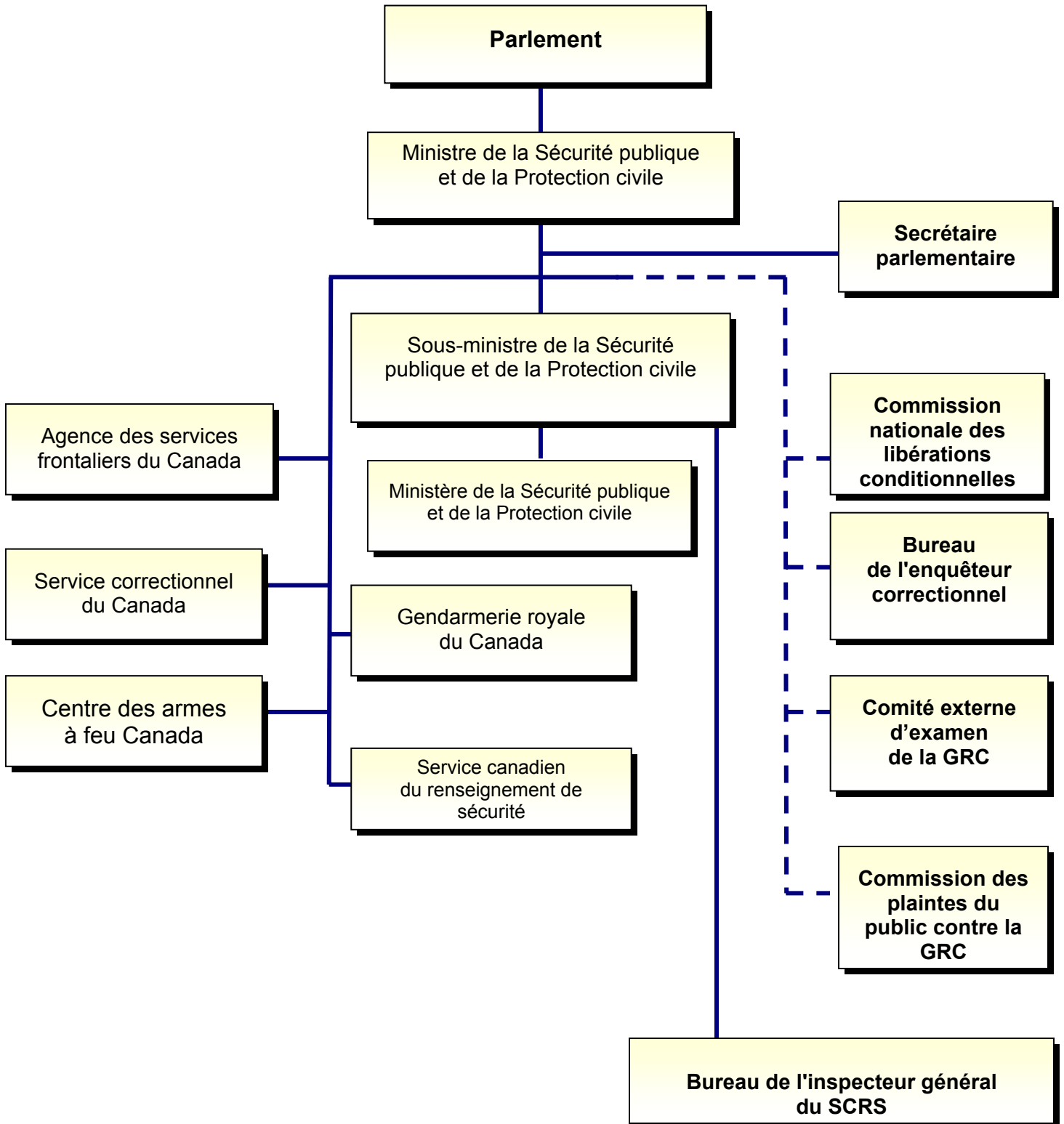
- Le **Ministère** donne des conseils d'orientation stratégique, exécute un vaste éventail de programmes et services nationaux de protection civile, de protection des infrastructures essentielles et de sécurité de la population. Il appuie la ministre en ce qui concerne tous les aspects de son mandat, notamment celui de jouer le rôle de chef de file national en matière de sécurité publique, donner une orientation aux organismes et rendre des comptes à la ministre et au Parlement relativement aux organismes. Relève également du Ministère le Bureau de l'inspecteur général du SCRS, qui effectue des vérifications internes de la conformité du SCRS à la loi, aux directives de la ministre et à la politique opérationnelle. www.sppcc.gc.ca
- La **Gendarmerie royale du Canada (GRC)** est chargée de faire observer les lois canadiennes, de prévenir le crime et de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité. La GRC assume les responsabilités suivantes : prévenir et déceler les infractions aux lois fédérales et faire les enquêtes appropriées; dans les provinces, les territoires et les municipalités avec lesquels un contrat a été conclu, veiller au respect de la loi et au maintien de l'ordre ainsi que prévenir et déceler les crimes et effectuer les enquêtes appropriées; assurer des services d'enquête et de protection à d'autres ministères et organismes fédéraux; aider tous les organismes canadiens d'application de la loi en offrant une formation policière spécialisée et en fournissant

des services de recherche, de laboratoire médico-légal, d'identification et de technologie informatique. www.grc.gc.ca

- Le **Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS)** est chargé de mener des enquêtes et d'établir des rapports sur des activités pouvant raisonnablement être soupçonnées de constituer des menaces pour la sécurité du Canada. Le SCRS s'occupe également des évaluations de sécurité, sur demande, pour tous les ministères et les organismes fédéraux. www.csis-scrs.gc.ca
- Le **Service correctionnel du Canada (SCC)** est chargé de contribuer à la protection de la société en incitant activement les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain. Le SCC est responsable de la prise en charge des délinquants qui sont incarcérés dans les établissements correctionnels fédéraux ou qui sont sous surveillance dans la collectivité et qui ont été condamnés à une peine de deux ans ou plus. www.csc-scc.gc.ca
- La **Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC)** est un organisme décisionnel quasi judiciaire et autonome qui a compétence exclusive et qui, en raison de son pouvoir discrétionnaire absolu, est autorisé à décider d'accorder, de refuser, d'annuler ou de révoquer la libération conditionnelle, ou encore d'y mettre fin. Sa mission est de contribuer à la protection de la société tout en favorisant la réinsertion sociale en temps opportun des délinquants en tant que citoyens respectueux des lois. La CNLC rend également des décisions pour ce qui est des délinquants incarcérés dans les établissements relevant des provinces ou des territoires qui n'ont pas leur propre commission des libérations conditionnelles. www.npb-cnlc.gc.ca
- Le **Centre des armes à feu Canada (CAFC)** a été créé par décret en 2003 pour surveiller l'administration de la *Loi sur les armes à feu* et le Programme canadien des armes à feu (PCAF). La *Loi sur les armes à feu* et son règlement d'application régissent la possession, le transport, l'utilisation et l'entreposage des armes à feu au Canada. Le CAFC vise à réduire le nombre de décès, de blessures et de crimes liés aux armes à feu et à promouvoir la sécurité publique en délivrant des permis à tous les propriétaires d'armes à feu et en exigeant qu'ils enregistrent leur arme à feu. www.cfc-ccaf.gc.ca
- L'**Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)** gère la frontière du pays en appliquant et en administrant les lois nationales qui régissent les échanges commerciaux et les voyages ainsi que les ententes et conventions internationales. L'ASFC réunit les principaux intervenants chargés de faciliter les déplacements transfrontaliers légitimes, de participer à la croissance économique ainsi que d'intercepter les personnes et les marchandises qui pourraient présenter une menace pour le Canada. Elle traite les marchandises commerciales, les voyageurs ainsi que les modes de transport, elle mène, dans les aéroports, des inspections secondaires à l'égard des aliments et des produits agricoles que les voyageurs importent, elle procède à des activités de renseignement, elle effectue des activités d'application de la loi, elle appuie les négociations relatives au libre-échange et elle effectue des vérifications de la conformité et des enquêtes sur le dumping et le subventionnement. www.cbsa-asfc.gc.ca

- Le **Comité externe d'examen de la GRC (CEE GRC)** assure un examen indépendant des griefs et des appels faisant suite à des sanctions disciplinaires, des rétrogradations ou des congédiements, ces cas lui étant présentés par le commissaire de la GRC. Il peut, s'il le juge pertinent, ordonner la tenue d'audiences, convoquer des témoins, faire prêter serment ainsi que recevoir et admettre des éléments de preuve ou d'autres renseignements. www.erc-cee.gc.ca
- La **Commission des plaintes du public (CPP) contre la GRC** assure un examen transparent, indépendant et objectif des plaintes formulées par le public à l'égard de la conduite de membres de la GRC. La CPP donne des informations au public sur son mandat et ses services, examine ces plaintes, effectue des enquêtes, convoque des audiences publiques et établit des rapports dans lesquels elle énonce ses constatations et ses recommandations. De plus, elle s'efforce d'améliorer le processus de traitement des plaintes en faisant des recherches et en élaborant des principes directeurs à cet égard. www.cpc-cpp.gc.ca
- Le **Bureau de l'enquêteur correctionnel (BEC)** a pour mandat légal d'agir à titre d'ombudsman au sein du système correctionnel fédéral. Sa fonction principale de mener en temps opportun des enquêtes indépendantes et exhaustives concernant des décisions, des recommandations, des actes ou des manquements du Service correctionnel du Canada (SCC), qui touchent les délinquants individuellement ou en groupe. Le BEC peut instituer une enquête à la réception d'une plainte de la part d'un délinquant ou présentée en son nom, à la demande de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile ou de sa propre initiative. www.oci-bec.gc.ca

Portefeuille de la Sécurité publique et de la Protection civile



**Sommaire des ressources du Portefeuille
2005-2006 à 2007-2008**

(En millions de dollars)	Dépenses nettes prévues 2005-2006	Dépenses nettes prévues 2006-2007	Dépenses nettes prévues 2007-2008
Ministère	431,0 \$	236,2 \$	241,0 \$
Gendarmerie royale du Canada	1 863,3 \$	1 857,7 \$	1 853,8 \$
Service correctionnel du Canada	1 618,2 \$	1 607,8 \$	1 618,3 \$
Agence des services frontaliers du Canada	1 027,0 \$	1 048,0 \$	1 053,0 \$
Service canadien du renseignement de sécurité	319,0 \$	309,8 \$	309,8 \$
Centre des armes à feu Canada	82,3 \$	82,3 \$	82,3 \$
Commission nationale des libérations conditionnelles	41,9 \$	41,7 \$	41,7 \$
Commission des plaintes du public contre la GRC	4,7 \$	4,7 \$	4,7 \$
Bureau de l'enquêteur correctionnel	2,9 \$	2,9 \$	2,9 \$
Comité externe d'examen de la GRC	0,9 \$	0,9 \$	0,9 \$
TOTAL	5 391,2 \$	5 192,0 \$	5 208,4 \$

Nota : Les niveaux budgétaires de l'Agence des services frontaliers du Canada pour les exercices 2005-2006 et 2006-2007 n'étaient pas disponibles au moment de l'impression du présent document puisque des négociations relatives à la réorganisation étaient en cours.

Renseignements sommaires

Raison d'être

Les fonctionnaires du Ministère donnent des conseils à la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile sur des questions opérationnelles et de politique concernant les secteurs de la justice pénale, de la sécurité publique et de la gestion des mesures d'urgence et au sein du Portefeuille. Une approche intégrée, cohérente et bien établie à la collaboration horizontale au sein du Portefeuille permet aux fonctionnaires du Ministère de donner à la ministre des conseils éclairés et judicieux, tenant compte de l'actualité. Cette approche permet également de continuer à appliquer un cadre d'orientation stratégique et législatif et d'évaluer de façon approfondie les menaces à la sécurité du Canada et d'y faire face au moyen d'interventions mesurées et réfléchies correspondant au niveau de menace.

En outre, SPPCC exécute une gamme de programmes visant à promouvoir la sécurité de la population, à renforcer notre capacité collective de faire face aux urgences, à offrir une aide aux sinistrés, à mieux protéger nos infrastructures essentielles et à renforcer notre capacité en matière de sciences et de technologie. Par l'entremise de ces programmes, SPPCC rend les collectivités plus sûres et plus souples au moyen de partenariats.

SPPCC gère également le Centre des opérations du gouvernement, qui réunit des intervenants clés de toute l'administration fédérale afin d'assurer une coordination et un appui stables jour et nuit en cas de situations d'urgence à l'échelle nationale.

Les fonctionnaires du Ministère conseillent, appuient et aident la ministre à s'acquitter de toutes ses responsabilités dans la mesure où elles ont trait aux fonctions suivantes :

- remplir ses fonctions de ministre responsable de la sécurité publique;
- coordonner les activités des organismes du Portefeuille et leur donner une orientation judicieuse;
- administrer la Stratégie nationale pour la prévention du crime afin de mettre l'accent sur les causes profondes du crime et de permettre aux collectivités de trouver des solutions locales à la criminalité et à la victimisation;
- mettre en œuvre la Politique sur la police des Premières nations en négociant des accords tripartites en matière de police avec les autorités des provinces et des territoires, d'une part, et des Premières nations, d'autre part, en administrant ces accords, en les actualisant et en les évaluant;
- diriger l'intégration et l'interopérabilité des organismes voués à la sécurité publique pour faciliter la mise en commun de renseignements entre les administrations et les organismes du Canada;
- administrer les programmes et services de protection des infrastructures essentielles et de gestion des urgences pour renforcer les capacités nationales en cas de situation d'urgence mettant en danger la sécurité publique.

Ressources financières (en millions de dollars)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
430 818 \$	236 168 \$	241 060 \$

Ressources humaines

2005-2006	2006-2007	2007-2008
727 ETP	706 ETP	707 ETP

Priorités du Ministère

	Type	Dépenses prévues (en millions de dollars)		
		2005-2006	2006-2007	2007-2008
Mesures continues en matière de gestion des urgences et de sécurité nationale	Déjà engagé	266 764 \$	42 773 \$	42 783 \$
Une trousse intégrée sur la sécurité publique	Déjà engagé	26 314 \$	16 135 \$	15 847 \$
La sécurité de la population au moyen de partenariats	Déjà engagé	155 325 \$	137 165 \$	143 135 \$
Un leadership efficace et efficient du Portefeuille	Déjà engagé	28 024 \$	28 024 \$	28 024 \$

Exécution du mandat du Ministère

L'administration centrale de SPPCC est située à Ottawa, en Ontario, et il y a des bureaux régionaux de SPPCC dans tout le pays. Nos bureaux régionaux offrent des services de première ligne en matière de prévention du crime, de protection civile et de services de police des Autochtones.

Les activités de SPPCC sont financées au moyen de crédits annuels affectés aux dépenses de fonctionnement ainsi que de subventions et de contributions. Les dépenses de fonctionnement servent à appuyer directement le rôle du Ministère, qui consiste à donner des avis stratégiques et à remplir des fonctions opérationnelles, alors que les subventions et contributions permettent au Ministère d'assurer la sécurité publique en suscitant la participation permanente des collectivités au système de justice pénale, la participation de tiers à la formulation des politiques, la recherche et l'évaluation novatrices et les stratégies de

mobilisation communautaire. Le rôle de conseiller en matière de politique du Ministère se reflète dans les domaines opérationnels des organismes du Portefeuille : il comprend l'éventail complet des questions relatives à la sécurité publique et il consiste à donner des conseils indépendants à la ministre. Le volet opérationnel de SPPCC l'aide à administrer la Stratégie nationale pour la prévention du crime ainsi que les programmes et services de gestion des urgences et de protection des infrastructures essentielles, y compris le Centre des opérations du gouvernement mis sur pied récemment.

Les subventions et contributions administrées par SPPCC se répartissent actuellement entre douze programmes de financement. (Il convient de noter que les programmes 2 et 3 constituent les éléments de financement de base de la Stratégie nationale pour la prévention du crime.)

1. La **Politique sur la police des Premières nations (PPPN)** permet de négocier, de mettre en œuvre, d'administrer et de surveiller les accords tripartites en matière de services de police des Premières nations. Les services de police des Premières nations sont adaptés aux différences culturelles et ils répondent aux besoins particuliers des collectivités des Premières nations et des Inuits, et leurs coûts sont partagés dans une proportion de 52 % par le Canada et de 48 % par la province ou le territoire.
2. Le **Fonds d'action en prévention du crime (FAPC)** soutient les interventions communautaires et sera mis en œuvre par l'entremise de partenariats et cogéré en partie avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.
3. Le **Fonds de développement des recherches et des connaissances (FDRC)** soutient le développement des connaissances sur des ressources et des modèles prometteurs de prévention du crime qui revêtent une importance pour l'ensemble du Canada.
4. Le **Programme conjoint de protection civile (PCPC)** a été créé afin de renforcer la capacité nationale de gérer tous les genres d'urgences et d'obtenir

une capacité raisonnablement uniforme d'intervention d'urgence et de reprise des activités après un sinistre dans tout le Canada. Les capacités nationales sont renforcées au moyen d'activités de formation, de l'achat de matériel d'intervention d'urgence et de la planification d'urgence conjointe.

5. Les **Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC)** aident à dédommager les provinces et les territoires des coûts d'intervention et à ramener les infrastructures et les biens personnels à la situation qui existait avant la catastrophe.
6. Le **Programme conjoint de recherche sur les interdépendances des infrastructures (PCRII)** est financé conjointement avec le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie. L'objectif ultime du PCRII est d'établir des pratiques et de nouvelles connaissances axées sur la science afin de mieux évaluer, gérer et atténuer les risques que présentent les interdépendances des infrastructures essentielles. Pour atteindre cet objectif, le programme finance des projets de recherche novateurs mettant l'accent sur la recherche interdisciplinaire.
7. Le **Programme de bourses de recherche en l'honneur de Stuart Nesbitt White**, de SPPCC, vise à encourager la recherche au niveau du doctorat dans deux domaines clés :
 - a) la sécurité cybernétique relative à la protection des infrastructures essentielles, de préférence dans des disciplines telles que les logiciels, l'ingénierie mécanique des ordinateurs, la science informatique ou dans d'autres domaines, tels la science des systèmes ainsi que la gestion et la modélisation des risques;
 - b) les études de la gestion des catastrophes et des urgences et des infrastructures essentielles matérielles, de préférence dans des domaines tels que la planification, la géographie, la sociologie, l'économie, l'ingénierie urbaines et régionales et les sciences environnementales ainsi que dans d'autres secteurs tels que l'évaluation et la modélisation des risques.
8. Le **Programme de contributions du Ministère** sert à financer l'élaboration de politiques au moyen de l'affectation de fonds à des organismes à but non lucratif pour permettre à SPPCC de donner suite à ses priorités dans les catégories suivantes :
 - a) projets de communication ou de partage de renseignements;
 - b) projets visant à mettre à l'essai des approches novatrices de la prestation améliorée ou plus économique de programmes ou de projets qui appuient les initiatives intersectorielles et intergouvernementales en matière de politique et de loi;
 - c) projets de recherche et d'évaluation à l'appui des questions d'intérêt public.
9. Le **Programme de financement de soutien des organismes nationaux de bénévolat (ONB)** accorde des subventions à quatorze ONB afin de payer les frais de fonctionnement de base et de maintenir une structure nationale. Ces organismes collaborent avec le Ministère et les organismes du Portefeuille en donnant des conseils stratégiques, en entreprenant des activités d'éducation

du public et en participant à des initiatives dans le domaine de la sécurité publique.

Le contexte de la planification

Les Canadiens bénéficient d'une société pacifique et sûre, où la sécurité et la liberté constituent la pierre angulaire de notre pays ouvert, démocratique et diversifié. Toutefois, dans le monde postérieur au 11 septembre 2001, la complexité de la protection civile et les défis en matière de sécurité auxquels fait face le Canada ont rarement été plus grands—qu'il s'agisse de l'intégrité de nos frontières, de l'apparition de nouvelles maladies infectieuses ou de l'interdépendance des réseaux électriques et d'autres infrastructures essentielles. De plus, les activités de terrorisme, de cybercriminalité, de blanchiment d'argent et de trafic de drogues, d'humains et d'armes à feu sont de plus en plus étendues et complexes.

Les Canadiens s'attendent à juste titre à ce que leur gouvernement ait un plan d'action pour faire face à ces défis et à ce qu'il affecte judicieusement des ressources pour maximiser les résultats des priorités choisies de manière stratégique et des activités exécutées avec efficacité. Bon nombre de ces priorités nous ont été fixées au cours de la dernière année. En premier lieu, par suite de la création de SPPCC, le gouvernement du Canada a fait savoir clairement qu'il accorde la priorité à la sécurité publique au Canada.

Depuis la réorganisation de l'administration fédérale en décembre 2003, SPPCC est dans une période de transition. Même s'il pouvait être nécessaire d'apporter d'autres améliorations au cours des trois prochaines années, les structures essentielles dont nous avons besoin

pour relever directement les principaux défis qui se posent en matière de sécurité nationale, de gestion des crises et des urgences, de services de police et d'application de la loi, de services correctionnels et de libération conditionnelle et de prévention du crime sont maintenant en place. Par conséquent, les priorités énoncées dans les pages qui suivent ne représentent pas strictement de « nouvelles priorités » ni le « statu quo ». Les priorités définies traduisent plutôt la poursuite des solutions qui ont fonctionné dans le domaine de la sécurité publique et constituent la reconnaissance évidente qu'il fallait procéder à certains changements afin de mieux intégrer les approches et d'obtenir plus efficacement les résultats escomptés.

À mesure que nous avançons, nous continuons d'adapter nos priorités et notre cycle de planification à l'évolution de la situation au sein de l'administration fédérale et du domaine public en général, à l'échelle nationale et internationale. Par exemple, l'introduction récente de la première Politique canadienne intégrée de sécurité nationale permettra de cibler nos priorités et nos activités dans le secteur de la sécurité à court terme et à long terme sur trois domaines clés :

- 1) protéger le Canada et les Canadiens au pays et l'étranger;
- 2) faire en sorte que le Canada ne soit pas une base faisant peser des menaces sur nos alliés;
- 3) contribuer à la sécurité internationale.

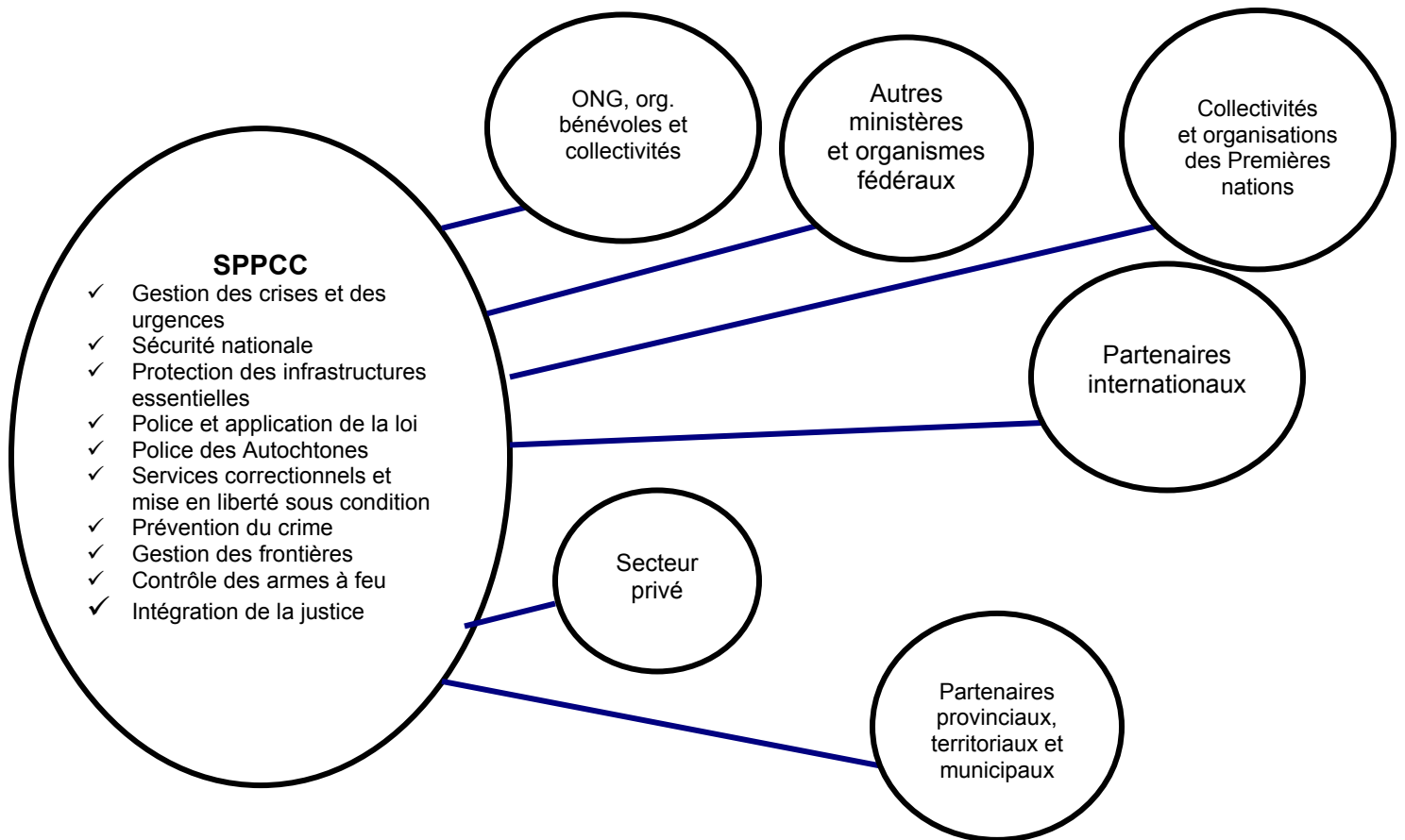
En outre, dans le rapport qu'elle a présenté au Parlement en mars 2004, la vérificatrice générale du Canada a inclus un chapitre sur la sécurité nationale qui nous aidera également à adapter activement nos fonctions de coordination et nos priorités en matière d'élaboration de politiques dans ce domaine. D'autres intervenants, y compris par exemple les comités parlementaires, contribueront aussi dans une grande mesure à notre planification continue et au processus d'établissement des priorités. Toutefois, à mesure que nous établirons et remanierons les priorités dans le domaine de la sécurité et de la protection du public, nous accorderons la plus grande attention à l'établissement d'un équilibre entre ces priorités et les impératifs du maintien d'un pays ouvert, démocratique et libre – pierre angulaire de la société canadienne.

Pour que les collectivités soient plus sûres et plus souples et que les réactions à la criminalité, aux situations d'urgence et au secours en cas de catastrophe soient réfléchies, il faut recourir au partenariat et à la collaboration. Il est plus efficace d'aborder les questions qui se recoupent dans le domaine de la sécurité publique lorsqu'elles sont

considérées comme des objectifs communs et que les ressources sont investies conjointement en vue d'atteindre un but commun. Par conséquent, même si les partenariats revêtent de multiples formes, par exemple la participation des services de police aux activités de prévention du crime et la coordination de la gestion des mesures d'urgence avec des organismes du secteur privé, la liaison avec nos intervenants constituera la clé.

La création de SPPCC a fait ressortir la nécessité d'intégrer les ressources et les approches de la sécurité publique au sein de l'administration fédérale. Il est maintenant temps de recentrer nos actions et de redoubler d'efforts pour renforcer les nombreux liens externes solides actuels à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale au cours des trois prochaines années à mesure que nous établirons nos plans et nos priorités. C'est pourquoi il importe d'indiquer clairement que les résultats escomptés énoncés dans le présent plan triennal sont des résultats partagés et collectifs qui ne peuvent être obtenus sans des partenariats clés entre les administrations fédérale, provinciales-territoriales, municipales et les pays étrangers ainsi qu'avec les secteurs privé et bénévole.

Aperçu des relations du Portefeuille



RÉSULTAT STRATÉGIQUE	
RENFORCER LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION CIVILE DES CANADIENS DANS UNE SOCIÉTÉ OUVERTE	
PRIORITÉS STRATÉGIQUES	
<ul style="list-style-type: none"> • MESURES CONTINUES EN MATIÈRE DE GESTION DES MESURES D'URGENCE ET DE SÉCURITÉ NATIONALE <ul style="list-style-type: none"> • UNE TROUSSE SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE INTÉGRÉE • LA SÉCURITÉ DE LA POPULATION AU MOYEN DE PARTENARIATS • UN LEADERSHIP EFFICACE ET EFFICIENT DU PORTEFEUILLE 	
EXTRANTS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Conseils opportuns et professionnels • Réponses réfléchies et mesurées • Politiques stratégiques et législation • Mesures intégrées du service, gestion des risques et contrôle des ressources • Partenariats et approches concertées • Collecte, analyse et application des leçons retenues • Information du public • Accords sur les services de police des Premières nations • Connaissances fondées sur la recherche pour appuyer la politique et les programmes en matière de sécurité publique 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre d'action stratégique, opérationnel et législatif durable • Approche globale et intégrée de la sécurité publique et de la gestion des mesures d'urgence • Gestion financière et assurance de la qualité saines • Continuum de partenariats, allant de la prévention du crime et de la protection civile, à la réinsertion sociale des délinquants et à l'aide aux sinistrés • Meilleure communication des renseignements et connaissances au sein du Portefeuille et chez les principaux intervenants • Contribution à des collectivités autochtones sûres et durables • Collectivités et infrastructures souples
RÉSULTAT FINAL	
RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE LA GESTION DES MESURES D'URGENCE	

SECTION II – ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE

GESTION DES MESURES D'URGENCE ET SÉCURITÉ NATIONALE

Objectif stratégique

Mesures continues en matière de gestion des urgences et de sécurité nationale

Ressources financières (en millions de dollars)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
266 764\$	42 773 \$	42 783 \$

Ressources humaines

2005-2006	2006-2007	2007-2008
424 ETP	422 ETP	422 ETP

Le regroupement des fonctions relatives à la sécurité nationale et à la gestion des urgences que remplissaient auparavant l'ancien ministre du Solliciteur général et l'ancien Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (bureau qui relevait du ministère de la Défense nationale) nous permet de mettre en œuvre une approche cohérente de l'état de préparation et des interventions opérationnelles, de la coordination des politiques et des programmes en matière de gestion des infrastructures essentielles et des urgences.

La responsabilité du Ministère à l'égard de la mise en œuvre de la nouvelle Politique de sécurité nationale, de concert avec d'autres intervenants clés, en particulier le conseiller en sécurité nationale, et d'autres ministères et organismes qui s'occupent de sécurité publique, permet d'établir un cadre essentiel pour assurer l'élaboration et la modification de mesures continues en matière de sécurité nationale et de gestion des urgences.

Voici les principaux programmes et initiatives pour lesquels le Ministère assume des responsabilités importantes :

- **Système national d'intervention en cas d'urgence (SNIU)** – Système complet du Canada conçu pour fournir une réponse fédérale, provinciale et territoriale harmonisée et complémentaire à tous les types de situations d'urgence. On a intégré à ce système un certain nombre de plans et de mécanismes déjà établis, comme le Plan national de soutien et le Plan national de lutte contre le terrorisme.
- **Centre des opérations du gouvernement (COG)** – Centre mis sur pied pour fournir aux intervenants clés de tout le pays en cas de situation d'urgence un service de surveillance, de coordination, de gestion et de soutien continu dans tout le gouvernement.
- **Entités énumérées dans la liste** – Le Ministère coordonne l'élaboration d'une liste d'entités associées au terrorisme, établie par le gouverneur en conseil, conformément au *Code criminel*.

- **L'Initiative de modernisation des techniques d'enquête** – Vaste examen de la législation visant à ce que les organismes de sécurité nationale et d'application de la loi soient toujours en mesure de détecter et de prévenir le terrorisme et le crime organisé et de mener des enquêtes dans ce domaine, de façon légale, étant donné l'avènement de nouvelles technologies.
- **Programme conjoint de protection civile (PCPC)** – Programme à frais partagés visant à renforcer la capacité des premiers intervenants canadiens de faire face aux dangers chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires.
- **Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC)** – Aide financière accordée aux provinces et aux territoires pour les aider à faire face aux catastrophes importantes et à reprendre les activités après un sinistre lorsque leurs capacités ne suffisent pas.
- **Collège de la Protection civile Canada** – Collège qui dispose d'une expertise en matière de technologies et de ressources pédagogiques, où on donne de la formation en gestion des urgences aux premiers répondants et aux autres intervenants, en mettant l'accent sur la gestion des interventions effectuées par plusieurs services ou par plusieurs organismes en réaction à une situation d'urgence, notamment une formation normalisée haut de gamme à l'intention des premiers et des autres intervenants du domaine de la gestion des urgences du Canada, dans le but de les amener à acquérir de solides capacités interfonctionnelles pour faire face à tous les dangers.
- **Programme national d'infrastructure** – Vise à assurer aux Canadiens et aux Canadiennes que les services essentiels seront maintenus en cas d'urgence et qu'on établira des partenariats stratégiques afin d'entreprendre un éventail d'interventions de protection. Au gouvernement, on fera la promotion de la planification de la continuité des activités, et on en fera un examen.
- **Programme d'exercice national** – Mise au point continue d'un programme national d'exercice d'intervention en cas d'urgence dans le cadre duquel on offre de la formation, des séminaires, des ateliers et des exercices pour sensibiliser les gens et améliorer les capacités de réaction conformément au Système national d'intervention d'urgence. Dans le cadre du programme, on établira une « banque » de leçons apprises à laquelle les organismes de gestion des urgences et d'intervention d'urgence de tous les secteurs d'infrastructure et de toutes les administrations du pays peuvent accéder, et on assurera la coordination et la gestion des exercices nationaux et internationaux auxquels participent plusieurs administrations.
- **Liaison avec les intervenants en gestion des urgences** – Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie nationale de gestion des mesures d'urgence et d'un programme de consultation et de liaison avec les associations de premiers intervenants en cas d'urgence, le ministère de la Défense nationale et Affaires étrangères Canada.

Priorités opérationnelles

- Coordination de la planification fédérale et des interventions stratégiques face à tous les types d'urgence.
- Examen des outils législatifs dans un contexte où les menaces sont accrues;
- Programmes souples de gestion des urgences;

- Intégration des stratégies visant les infrastructures essentielles et la cybersécurité, planification en vue de la continuité des activités et de la continuité de l'État constitutionnel.

GESTION DES MESURES D'URGENCE ET SÉCURITÉ NATIONALE	
Gestion des urgences	
Activités prévues	Résultats escomptés et échéances
<ul style="list-style-type: none"> • Continuer d'améliorer le Centre des opérations du gouvernement, afin d'assurer dans toute l'administration fédérale une coordination, une gestion et un appui stables jour et nuit pour les intervenants nationaux clés en cas de situations d'urgence à l'échelle nationale • Poursuivre la mise en œuvre progressive du Système national d'intervention en cas d'urgence ainsi que la formation connexe • Moderniser la <i>Loi sur la protection civile (1988)</i> • Créer des forums permanents des ministres et sous-ministres fédéraux-provinciaux-territoriaux sur la gestion des urgences • Élaborer une stratégie de protection des infrastructures essentielles pour le Canada et l'intégrer à la Stratégie nationale pour la sécurité informatique 	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité accrue du gouvernement du Canada de réagir de façon stratégique à n'importe quel danger, grâce à de meilleurs liens avec les intervenants clés et à de meilleures capacités en gestion de données – <i>en permanence</i> • Interventions fédérales, provinciales et territoriales coordonnées et complémentaires face à n'importe quel type d'urgence – <i>été 2006</i> • Cadre législatif mis à jour avec les autorisations légales afin de faire face à toute la gamme des urgences en matière de sécurité publique, y compris les programmes d'atténuation, la protection des infrastructures essentielles et la cybersécurité – <i>en 2005-2006</i> • Discussions stratégiques régulières des principaux intervenants nationaux concernant des questions relatives à la gestion des urgences – <i>en 2005, puis en permanence</i> • Création d'un modèle de gouvernance viable de protection des infrastructures assorti de responsabilités et de rôles clairs pour tous les ordres de gouvernement, le secteur privé et les partenaires internationaux (p. ex. les États-Unis) et d'un plan d'action reconnu pour bien faire comprendre à la population que les services essentiels seront maintenus en cas d'urgence – <i>automne 2005</i>

GESTION DES MESURES D'URGENCE ET SÉCURITÉ NATIONALE	
Gestion des urgences	
Activités prévues	Résultats escomptés et échéances
<ul style="list-style-type: none"> • Créer un groupe de travail des secteurs public et privé pour élaborer la Stratégie nationale pour la sécurité informatique • Administrer les modifications apportées aux Accords d'aide financière en cas de catastrophe et participer à l'examen d'un programme plus complet d'aide financière en cas de catastrophe • Mettre en œuvre des subventions et contributions révisées pour le Programme conjoint de protection civile • En partenariat avec les provinces, les territoires et d'autres ministères fédéraux, expansion de l'élaboration et de la prestation de formation et d'enseignement sur la gestion des mesures d'urgence au Canada • Présentation d'une demande au Secrétariat du Conseil du Trésor pour obtenir le pouvoir délégué d'entreprendre des vérifications et des examens des plans de continuité des opérations (PCO) des ministères et organismes fédéraux et élaboration d'un cadre de vérification et d'examen. Grâce à ce cadre, SPPCC pourra lancer le processus de vérification et d'examen 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'un partenariat pour renforcer la capacité de prévoir, d'évaluer et de prévenir les cyberattaques – <i>automne 2005</i> • Mise en œuvre d'un processus de demande simplifié pour les provinces et les territoires qui ont besoin d'une aide financière en cas de catastrophe – <i>d'ici janvier 2006</i> • Participation à un programme élargi pour tenir compte de la gamme étendue de défis en matière de reprise des activités après un sinistre, et consultations FPT continues – <i>en permanence</i> • La mise en œuvre devrait se dérouler <i>tout au long de 2006</i> • Une stratégie de formation nationale plus dynamique, et des responsabilités et des rôles plus précis pour les provinces et les territoires et d'autres ministères fédéraux en ce qui a trait à la formation et à l'enseignement sur la gestion des urgences au Canada – <i>en 2005-2006</i> • Des responsabilités et des rôles plus précis pour les organismes centraux et les nouvelles autorités pour ce qui est de l'évaluation et de l'assurance de la capacité du gouvernement fédéral d'offrir des services essentiels en situation d'urgence – <i>en permanence</i> • Les vérifications et les examens garantiront que les ministères et organismes fédéraux assureront la continuité de leurs services essentiels advenant une panne ou une situation d'urgence. Une fois le financement et le mandat établis, SPPCC pourra entreprendre les vérifications et les examens – <i>mi-2005, puis en permanence</i>

GESTION DES MESURES D'URGENCE ET SÉCURITÉ NATIONALE	
Gestion des urgences	
Activités prévues	Résultats escomptés et échéances
<p>des ministères et organismes fédéraux afin de déterminer s'ils se conforment à la norme opérationnelle de la Politique canadienne de sécurité du gouvernement, concernant la planification de la continuité des opérations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prestation de conseils et d'orientations aux ministères fédéraux au sujet de l'élaboration et de la tenue de plans de continuité des opérations dans le cadre des fonctions de conseiller sur la planification de la continuité des opérations de SPPCC • Mettre au point sur une base continue le Programme de continuité de l'État constitutionnel • Participer à un exercice international de lutte contre le terrorisme • Mettre au point le Programme d'exercice national • Établissement d'un programme de consultation et de liaison avec les associations de premiers intervenants, Affaires étrangères Canada et le ministère de la Défense nationale • Inaugurer le Centre canadien de réponse aux incidents cybernétiques (CCRIC) afin d'assurer une réponse coordonnée 24 heures par jour, 7 jours par semaine, face aux incidents cybernétiques ainsi qu'un système d'avertissement rapide fondé sur les signalements d'incidents et l'analyse de l'information 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la planification de la continuité des opérations dans l'ensemble du gouvernement fédéral – <i>en 2005, puis en permanence</i> • Assurance que les institutions nécessaires à l'État constitutionnel peuvent poursuivre leurs activités en situation d'urgence – <i>en permanence</i> • Détermination des points à améliorer afin de renforcer la structure nationale d'intervention en cas d'urgence – <i>en permanence</i> • Soutenir les priorités nationales en matière d'exercice en élaborant et en exécutant un exercice stratégique, à l'échelle nationale et internationale – <i>en permanence</i> • Meilleure compréhension des besoins des premiers intervenants et collaboration à l'élaboration de programmes de gestion des urgences afin d'améliorer leurs contributions à la gestion efficace des urgences – <i>été 2005, puis en permanence</i> • Connectivité opérationnelle entre tous les ministères et organismes fédéraux voués à la sécurité informatique, les autorités provinciales et d'autres intervenants clés afin de détecter les incidents cybernétiques importants et d'y réagir – <i>date prévue de la mise en œuvre complète : septembre 2005</i>

MESURES CONTINUES EN MATIÈRE DE GESTION DES URGENCES ET DE SÉCURITÉ NATIONALE	
Sécurité nationale	
Activités prévues	Résultats escomptés et échéances
<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer une Stratégie nationale en matière d'armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) • Mettre en œuvre la Table ronde transculturelle sur la sécurité, composée de membres de communautés diversifiées et pluralistes du Canada • Moderniser le cadre législatif afin que les organismes chargés d'appliquer la loi et d'assurer la sécurité nationale conservent leur capacité d'enquêter en toute légalité sur les actes criminels et terroristes perpétrés par l'utilisation illicite de nouvelles technologies • Évaluer les questions stratégiques de sécurité nationale en mettant l'accent en particulier sur les modifications futures des dispositions législatives ou de l'appareil de l'État • Participer à titre d'organisme clé à l'examen parlementaire de la <i>Loi antiterroriste</i> (C-36), en particulier dans le domaine clé de la lutte contre le terrorisme • Surveiller les questions liées à la sécurité nationale et au renseignement et donner des avis et du soutien impartiaux à la ministre, à la sous-ministre et à la haute direction 	<ul style="list-style-type: none"> • Vaste stratégie qui permet de déterminer et de prendre des mesures, depuis l'élaboration de la politique nationale jusqu'à la formation et à l'outillage des premiers intervenants afin de prévenir et d'atténuer les risques d'attaque terroriste aux armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, et d'y réagir efficacement – <i>hiver 2005</i> • Établissement d'un dialogue permanent avec les principaux intervenants non gouvernementaux pour améliorer les connaissances sur la façon de gérer les intérêts en matière de sécurité dans une société diversifiée; promotion de la compréhension et du respect mutuels – <i>hiver 2005, puis en permanence</i> • Adoption d'une loi visant à garantir en permanence l'efficacité des enquêtes et des efforts de collecte de renseignements – <i>en 2005</i> • Évaluation durable des questions stratégiques en matière de sécurité nationale et élaboration d'interventions stratégiques correspondant à la menace – <i>en permanence</i> • Examen exhaustif de la <i>Loi antiterroriste</i> conformément aux exigences de la loi – <i>en 2005</i> • Prestation optimale de conseils stratégiques à la ministre, à la sous-ministre et à la haute direction concernant la planification, la coordination et la mise en œuvre des politiques en matière de sécurité nationale du gouvernement du Canada – <i>en permanence</i>

Partenaires

Comme la gestion des urgences et la sécurité nationale concernent de nombreux ordres de gouvernement, le Ministère collabore étroitement avec des organismes locaux, régionaux, nationaux et internationaux et des organismes non gouvernementaux afin de prévoir efficacement les nouvelles menaces et d'y réagir.

Collaborateurs canadiens

Agriculture et Agroalimentaire Canada, Agence des services frontaliers du Canada, Service canadien du renseignement de sécurité, Citoyenneté et Immigration Canada, Centre de la sécurité des télécommunications, Environnement Canada, ministère des Finances, Affaires étrangères Canada, Santé Canada, Industrie Canada, ministère de la Justice, ministère de la Défense nationale, Bureau du conseil privé, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Gendarmerie royale du Canada, Transports Canada, Secrétariat du Conseil du Trésor, gouvernements provinciaux et territoriaux, premiers intervenants et organisations du secteur privé et non gouvernementales, (p. ex. Association des banquiers canadiens, Association canadienne de l'électricité, Fédération canadienne des municipalités, Canadian Waste Water Association, Croix-Rouge).

Relations internationales

Département de la Défense des États-Unis, département de la Sécurité intérieure des États-Unis, département de la Justice des États-Unis, département d'État des États-Unis, Federal Aviation Administration des États-Unis, bureau du procureur général de l'Australie et Home Office du Royaume-Uni. SPPCC contribue également dans une grande mesure à la planification des mesures d'urgence civiles et à la protection des infrastructures essentielles de l'OTAN. De concert avec Affaires étrangères Canada, SPPCC est un intervenant clé dans l'élaboration d'une stratégie en matière de sécurité informatique pour les pays de l'Organisation des États américains (OEA).

Récents rapports parlementaires sur les questions touchant la gestion des urgences et la sécurité nationale

Manuel de sécurité du Canada (édition 2005) : Le point sur les problèmes de sécurité à la recherche de solutions

Publié en décembre 2004, ce rapport énumère les problèmes que le Comité a cernés au cours des trois dernières années. On y présente les recommandations qu'il a formulées pour y remédier, on détermine les réactions du gouvernement et on évalue la mesure dans laquelle les problèmes persistent.

Pour consulter le rapport :

<http://www.parl.gc.ca/38/1/parlbus/commbus/senate/com-f/defe-f/rep-f/rep03nov04-f.pdf>.

POLICE ET APPLICATION DE LA LOI

Objectif stratégique

Une trousse intégrée sur la sécurité publique

Ressources financières (en millions de dollars)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
15 847 \$	16 135 \$	15 847 \$

Ressources humaines

2005-2006	2006-2007	2007-2008
140 ETP	147 ETP	143 ETP

Une trousse intégrée sur la sécurité publique exige non seulement la prestation opportune et appropriée des bonnes ressources, mais aussi la mise en commun des renseignements entre les organismes qui ont pour mandat d'assurer la sécurité du public. C'est pourquoi le Ministère a renforcé sa capacité d'élaboration des politiques en matière de services de police et d'application de la loi dans le cadre des efforts qu'il déploie pour accroître l'interopérabilité et intégrer les informations essentielles en matière de sécurité publique dans toutes les administrations intéressées et chez les organismes clés qui s'occupent de sécurité publique. Cette approche permet également à la ministre d'exercer un leadership national à l'égard de questions clés courantes au chapitre de la police et de l'application de la loi, et facilite la mise en commun de l'information visant la promotion d'objectifs relatifs à la sécurité publique.

Voici les principaux programmes ou initiatives dont le Ministère est responsable :

- **Interopérabilité de la sécurité publique** – Le Ministère élabore une vaste vision et une stratégie pour intégrer l'information et l'interopérabilité relatives à la sécurité publique parmi les ministères et les organismes du Canada. Pour ce faire, il mise sur les réalisations de l'Initiative d'intégration de l'information de la justice, qui permet de mettre en œuvre le Réseau canadien d'information pour la sécurité publique afin d'améliorer le partage des renseignements entre les organismes de la justice pénale et les organismes d'application de la loi, et ce, pour mieux assurer la sécurité et la protection du public.
- **Le Programme national de lutte contre le crime organisé** – Ce programme a été instauré afin de coordonner l'information et les stratégies des administrations au Canada, en mettant l'accent sur les priorités que constituent les drogues illicites, les bandes de motards criminels, le crime économique, le crime technologique, le blanchiment d'argent, le trafic de personnes et le passage de clandestins, la corruption et les gangs de rue, tout en abordant les questions d'intimidation dans le système de justice, de jeu clandestin, de vol de voitures et d'activités du crime organisé dans la nouvelle industrie de l'exploitation des mines de diamants au Canada.

- **Forum sur la criminalité transfrontalière** – On y aborde les questions relatives à l'application de la loi et à la sécurité nationale dans le cadre de la Déclaration sur la frontière intelligente, et réunit des hauts fonctionnaires du Canada et des États-Unis, qui trouvent des solutions à des problèmes communs liés à la criminalité transfrontalière comme le passage de clandestins, le crime organisé, la fraude au moyen du marketing de masse, le cybercrime et le terrorisme.

Priorités opérationnelles

- Intégration permanente de l'information essentielle sur la sécurité publique entre les administrations et les organismes canadiens
- Comité national de coordination sur le crime organisé — coordonne les activités associées au Programme national de lutte contre le crime organisé

UNE TROUSSE SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE INTÉGRÉE	
Interopérabilité de la sécurité publique	
Activités prévues	Résultats escomptés et échéances
<ul style="list-style-type: none"> • Terminer le projet d'interopérabilité sur la sécurité publique • Faciliter l'intégration des systèmes d'information et de communication ainsi que l'application d'outils courants d'échange d'information • Élaborer des politiques, des plans stratégiques et des mesures de soutien pour améliorer les initiatives d'échange d'information et d'interopérabilité entre les administrations 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'une stratégie qui illustre toutes les caractéristiques et le fonctionnement de l'échange de renseignements dans l'avenir — <i>2005</i> • Plan de mise en œuvre visant à régler les problèmes systémiques, à combler les lacunes, à assurer la gouvernance et à remédier aux problèmes liés à la durabilité et aux politiques publiques — <i>2005</i> • Échange structuré de renseignements électroniques au moyen de données, de normes et d'outils du Réseau canadien d'information pour la sécurité publique — <i>en permanence</i> • Politique nationale sur la mise en commun de l'information visant à garantir la protection des renseignements personnels ainsi que l'intégrité et la sécurité des renseignements échangés entre les administrations — <i>en permanence.</i> <p>Sensibilisation aux problèmes liés à la mise en commun de l'information nationale et internationale — <i>en permanence</i></p>

UNE TROUSSE SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE INTÉGRÉE	
Police et application de la loi	
Activités prévues	Résultats escomptés et échéances
<ul style="list-style-type: none"> • Offrir un soutien sur le plan de l'élaboration de politiques et de la coordination aux équipes intégrées d'application de la loi dans les marchés financiers (EIALMF) chargées de découvrir, de décourager et de prévenir les fraudes dans les marchés financiers • Assurer le soutien stratégique de l'Agence des services frontaliers du Canada, y compris la mise en œuvre permanente du Plan d'action pour la création d'une frontière intelligente • Soutien stratégique du Programme canadien des armes à feu et du Centre des armes à feu Canada • Coordonner le travail du Comité national de coordination sur le crime organisé, y compris son comité exécutif et ses comités régionaux, et lui offrir un soutien en matière de politiques et de recherche; servir de coprésident du CNC avec la GRC et le comité exécutif • Appuyer l'Initiative de lutte contre le crime organisé dans les Premières nations 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir la confiance des investisseurs dans les sociétés cotées en bourse et les marchés financiers au Canada au moyen de la surveillance efficace et de l'amélioration de la coordination entre les partenaires de l'initiative des EIALMF – <i>en permanence</i> • Coordination efficace des politiques relatives à la gestion de la frontière et au crime transfrontalier – <i>en permanence</i> • Soutien soutenu et conseils stratégiques à la ministre et à la sous-ministre dans l'exercice de leurs fonctions pour le Programme canadien des armes à feu et le Centre des armes à feu Canada – <i>en permanence</i> • Amélioration de la coordination, de l'élaboration de politiques et de l'échange de renseignements et de stratégies sectorielles entre les intervenants clés du secteur public, des services de police et des poursuites qui luttent contre le crime organisé – <i>réunions semestrielles du CNC</i> • Accroissement de la collecte et de l'échange de renseignements au moyen de l'amélioration du partenariat entre la police des Premières nations, la GRC et d'autres organismes d'application de la loi canadiens et américains dans le cadre de groupes de travail entièrement intégrés formés de multiples organismes sur le crime organisé, comme les Équipes intégrées de la police des frontières – <i>en permanence</i>

UNE TROUSSE SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE INTÉGRÉE	
Police et application de la loi	
Activités prévues	Résultats escomptés et échéances
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer des outils clés pour combattre le crime organisé et les crimes graves et élargir l'Initiative intégrée de contrôle des produits de la criminalité • Diriger la délégation canadienne interministérielle à la CICAD (Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues) de l'Organisation des États américains • Commencer avec la GRC les préparatifs de l'examen des accords sur les services de police pour huit provinces, trois territoires et plus de 200 municipalités • Coordonner l'élaboration et l'évaluation des politiques, la planification stratégique et le soutien de la gouvernance pour la Banque nationale de données génétiques. • Avec des partenaires fédéraux, coordonner l'élaboration des politiques, la planification stratégique et le soutien de la gouvernance en ce qui concerne les initiatives de lutte contre l'abus des drogues 	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure capacité de déterminer et de soutenir le ciblage optimal des ressources et des options de financement — <i>2005-2006</i> • Améliorer le leadership du Canada dans les Amériques au chapitre de la lutte contre les drogues; promouvoir les intérêts canadiens en matière de sécurité publique et favoriser l'adoption d'une approche équilibrée pour réduire l'offre et la demande de drogues illicites — <i>en permanence.</i> • Approche coordonnée et à jour de l'expiration des accords actuels sur les services de police en mars 2012 • Approche coordonnée et stratégique de l'élaboration de politiques pour les principales initiatives gouvernementales – <i>en permanence; examen parlementaire de la législation sur la Banque nationale de données génétiques en 2005, mise en œuvre et gouvernance des accords F-P-T sur les analyses biologiques — en permanence.</i> • Réunions trimestrielles avec le SMA et les partenaires de la Stratégie canadienne antidrogue – <i>en permanence</i>

Partenaires

L'intégration des outils et des ressources dans le domaine de la sécurité publique exige la collaboration de nombreux ordres de gouvernement et d'une gamme étendue d'intervenants clés. Les Canadiens et les Canadiennes s'attendent à juste titre à ce que

leurs gouvernements conjuguent leurs efforts en ce qui concerne les questions de sécurité publique afin d'en arriver rapidement à des consensus sur des plans d'action et de prendre les mesures appropriées pour fixer les priorités et assumer leurs responsabilités. Le Ministère collabore avec d'autres ministères fédéraux, les provinces et les territoires et des administrations municipales clés ainsi que des organismes non gouvernementaux en ce qui a trait aux questions touchant les services de police, l'application de la loi et l'interopérabilité de la sécurité publique.

Collaborateurs canadiens

Administrations provinciales, territoriales et municipales; GRC, SCRS, ASFC, SCC, CNLC, ACCP, Affaires étrangères Canada, ministère de la Justice, Ressources naturelles Canada, Agence canadienne d'inspection des aliments, ministère de la Défense nationale, Agence de santé publique du Canada, Bureau du conseil privé, Secrétariat du Conseil du Trésor, Pêches et Océans Canada, Bureau des passeports, Environnement Canada, Bureau du commissaire à la protection des renseignements personnels, Industrie Canada, Transports Canada, Santé Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Association canadienne des chefs de police, Association canadienne de la police professionnelle et Association canadienne des commissions de police.

Relations internationales

Le Ministère participe aux forums qui visent à promouvoir le partenariat et la coordination et leur fournit un soutien stratégique et en matière de recherche, comme le Forum Lyon-Rome de lutte contre le crime et le terrorisme du G8, le Forum sur la criminalité transfrontalière Canada-États-Unis, la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues et le Groupe d'action financière. Le Ministère préside également un certain nombre de ces forums. Parmi les autres partenaires internationaux, mentionnons le département de la Sécurité intérieure des États-Unis, le département de la Justice des États-Unis, le département d'État des États-Unis, l'Office of National Drug Control Policy des États-Unis, l'Organisation des États américains, le G8, les Nations Unies et l'Union européenne.

SÉCURITÉ DE LA POPULATION ET PARTENARIATS

Objectif stratégique

La sécurité de la population au moyen de partenariats

Ressources financières (en millions de dollars)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
155 325 \$	137 165 \$	143 135 \$

Ressources humaines

2005-2006	2006-2007	2007-2008
132 ETP	137 ETP	142 ETP

Le Canada a réalisé des progrès importants au cours des dix dernières années dans la lutte contre la criminalité. Le taux d'incarcération a continué de diminuer au fil des ans et la majorité des mises en liberté sous condition (semi-liberté, libération conditionnelle totale et mise en liberté d'office) se terminent avec succès. Malgré de fortes indications selon lesquelles notre système correctionnel et de mise en liberté sous condition fonctionne bien, des améliorations sont prévues pour en accroître l'efficacité afin de contribuer à la sécurité de la population et des collectivités du pays.

Pour en arriver à une approche équilibrée et globale à la sécurité de la population, le Ministère a combiné sa capacité en matière d'élaboration de politiques et de recherche dans les services correctionnels et la justice pénale à l'application du Programme des services de police des Premières nations (PSPPN) et de la Stratégie nationale pour la prévention du crime. Cette approche maximise la contribution des services de police communautaires de première ligne à la réduction des troubles sociaux et de la peur du crime, grâce aux caractéristiques positives de solutions locales au crime et à la victimisation au moyen du développement social. De cette façon, des partenariats durables permettent d'assurer la sécurité de la population; des systèmes d'évaluation et de diffusion des connaissances sont mis en place pour appuyer le progrès continu et le bien-être collectif.

Les principaux programmes et initiatives à l'appui de la sécurité de la population par l'intermédiaire de partenariats sont les suivants :

- **Stratégie nationale pour la prévention du crime** – Cette stratégie vise à réduire le crime et la victimisation au moyen d'une approche de « prévention du crime par le développement social », en faisant ressortir la nécessité de mettre l'accent sur les facteurs de risque des individus, dont la violence familiale, l'abus de drogues et les problèmes scolaires.
- **Politique sur la police des Premières nations** – Cette politique facilite la négociation et la mise en œuvre d'accords de financement à frais partagés dans le cadre d'ententes tripartites entre les gouvernements fédéral, les provinces ou les territoires et les Premières nations.

- **Approche correctionnelle judiciaire** – Cette approche vise à améliorer la sécurité publique en renforçant les stratégies de soutien de la réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants, y compris les stratégies axées sur les délinquants autochtones et leurs collectivités ainsi que les approches novatrices de la justice réparatrice.

Priorités opérationnelles

- Élaboration permanente de politiques correctionnelles fondées sur des preuves et des études
- Solides partenariats avec les Autochtones au moyen du renforcement de la capacité de gouvernance
- Offrir aux collectivités les outils, les connaissances et le soutien dont elles ont besoin pour aborder les causes profondes de la criminalité dans leur milieu

SÉCURITÉ DE LA POPULATION ET PARTENARIATS	
Services correctionnels et justice pénale	
Activités prévues	Résultats escomptés et échéances
<ul style="list-style-type: none"> • Faire face à la surreprésentation des Canadiens autochtones dans le système de justice pénale au moyen de la mise en place de modèles de guérison adaptés à la culture, en matière correctionnelle et de justice dans les collectivités autochtones 	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité accrue des collectivités de travailler avec les victimes, les délinquants et les familles par la diffusion des connaissances acquises dans le cadre de projets pilotes entrepris dans les collectivités et les organisations autochtones, les autres ordres de gouvernement et les universités – <i>en permanence</i> • Soutien fédéral coordonné et démonstration de modèles de guérison communautaires par l'intermédiaire du Comité directeur des SMA sur la stabilité et le mieux-être des collectivités des Premières nations et d'autres moyens – <i>en permanence</i> • Publication de rapports de recherche sur le Projet de surveillance dynamique des délinquants sexuels, le Projet de rapports présentenciels, l'étude sur la gestion efficace des cas en probation et les pratiques de gestion des cas dans la collectivité avec des délinquants autochtones – <i>en 2005</i>

SÉCURITÉ DE LA POPULATION ET PARTENARIATS

Services correctionnels et justice pénale

Activités prévues	Résultats escomptés et échéances
<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer les initiatives qui renforcent l'approche correctionnelle judicieuse, y compris la surveillance communautaire des délinquants sexuels, l'incidence des rapports présentenciels, les méthodes de gestion des cas en probation et la mise en œuvre et l'évaluation de projets pilotes visant à montrer l'application de processus de justice réparatrice • Établir et favoriser des partenariats avec des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux et des ministères qui soutiennent le mandat de SPPCC • Examiner et évaluer les mesures visant les délinquants à risque élevé, notamment la mise en œuvre de la <i>Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels</i> • Élaborer des modifications pour la <i>Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition</i> et des mesures connexes, notamment soutenir davantage les victimes dans le système de justice pénale 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration mieux réussie des délinquants au moyen de programmes améliorés de réinsertion sociale et limitation de l'incarcération – <i>en permanence</i> • Analyses et rapports sur l'évolution des populations carcérales, y compris les délinquants vieillissants et ceux qui purgent une peine de longue durée ou d'une durée indéterminée – <i>en permanence</i> • Publication des résultats de l'évaluation du Projet de justice coopérative, projet témoin de justice réparatrice qui porte sur les crimes graves – <i>en 2005</i> • Coordination et intégration accrues des politiques et des relations de travail entre les organismes et les organisations voués à la justice pénale – <i>en permanence</i> • Éducation accrue du public sur les questions entourant les services correctionnels et la justice pénale – <i>en permanence</i> • Amélioration de la prestation des services et de l'exécution des programmes axés sur les délinquants à risque élevé, notamment les programmes qui aident la police à retrouver les délinquants sexuels – <i>en permanence</i> • Un cadre législatif robuste et solide pour les services correctionnels qui réponde aux besoins des victimes – <i>en 2005, puis en permanence</i>

LA SÉCURITÉ DE LA POPULATION AU MOYEN DE PARTENARIATS	
Prévention du crime	
Activités prévues	Résultats escomptés et échéances
<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer les initiatives qui renforcent la capacité des collectivités de faire face au crime et à la victimisation en lien avec les jeunes à risque • Encourager et appuyer la participation des autres ordres de gouvernement et des organismes non gouvernementaux à la prévention du crime 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien maintenu de la participation des collectivités aux initiatives de prévention du crime concernant les jeunes à risque et élaboration de solutions locales au crime et à la victimisation – <i>en permanence</i> • Coordination et intégration maintenues des initiatives et des politiques en réponse au crime et à la victimisation chez les jeunes – <i>en permanence.</i>
Police des Autochtones	
<ul style="list-style-type: none"> • Accroître la sécurité publique et la stabilité des collectivités des Premières nations en négociant des accords sur la police des Premières nations qui sont adaptés aux différences culturelles • Contribuer à établir une norme plus stricte de gouvernance et de responsabilisation dans les collectivités des Premières nations par la formation et par l'établissement de conseils de gestion de la police, d'autorités de régie de la police, de conseils de gestion communautaire et de pratiques exemplaires • Contribuer à la stabilité et au bien-être de la collectivité et examiner la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale 	<ul style="list-style-type: none"> • Accès accru à des services de police adaptés aux différences culturelles des collectivités des Premières nations – <i>en permanence</i> • Sensibilisation accrue aux responsabilités et aux obligations des autorités responsables des services de police – <i>en permanence</i> • Capacité accrue de mesurer l'efficacité globale des accords de police dans les collectivités des Premières nations • Mesure et évaluation améliorées du rendement par la mise en œuvre d'un cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats – <i>en 2005-2006</i> • Intégration fédérale améliorée des connaissances en matière de conception des outils, des ressources et des partenariats appropriés pour assurer la sécurité publique dans les collectivités

<ul style="list-style-type: none"> • Continuer de financer des initiatives visant à améliorer les services de police des Autochtones en milieu urbain 	<p>autochtones – <i>en permanence</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Relations améliorées entre les Autochtones des milieux urbains et les services de police – <i>en permanence</i>
--	---

Partenaires

Assurer correctement la sécurité de la population exige l'engagement d'un éventail étendu de partenaires de nombreux ordres de gouvernement et, en particulier, de nombreuses collectivités et cultures.

Collaborateurs canadiens

SCC, CNLC, GRC, Bureau de l'enquêteur correctionnel, Santé Canada, ministère de la Justice, Affaires indiennes et du Nord Canada, Pêches et Océans Canada, administrations provinciales, territoriales et municipales, services de police des Premières nations, Association des chefs de police des Premières nations, conseils de bande ou tribaux, aînés, dirigeants communautaires, Assemblée des Premières nations, Associations des services de réhabilitation sociale du Québec, Programme Parents-Secours du Canada, Association canadienne des chefs de police, Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry, Association canadienne de justice pénale, Conseil canadien de développement social, Conseil canadien des ministres de l'Éducation, Association canadienne de santé publique, Institut canadien de formation, Conseil des Églises pour la justice et la criminologie, les Annonceurs responsables en publicité pour enfants, Congrès des peuples autochtones, Inuit Tapirisat du Canada, Fédération canadienne des municipalités, Société John Howard du Canada, Centre de prévention de la criminalité internationale, Associations nationales intéressées à la justice criminelle, Comité national mixte des hauts représentants officiels de la justice pénale, Réseau de résolution de conflits Canada, Pauktuutit Inuit Women's Association, Fondation pour les arts dans les prisons, la Société Saint-Léonard du Canada, Services correctionnels et de la justice de l'Armée du Salut, Seventh Step Society of Canada, Ralliement national des Métis, Association des femmes autochtones du Canada et Association nationale des centres d'amitié.

LEADERSHIP DU PORTEFEUILLE ET GESTION MINISTÉRIELLE

Objectif stratégique

Un leadership efficace et efficient du Portefeuille

Ressources financières (en millions de dollars)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
28 024 \$	28 024 \$	28 024 \$

Ressources humaines*

2005-2006	2006-2007	2007-2008
266 ETP	258 ETP	258 ETP

*Nota : Le Ministère a affecté des ETP au Services ministériels pour ce qui est de ce secteur d'activité.

Le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile exige une orientation stratégique solide et une approche à la gestion ministérielle qui soit cohérente et axée sur le service. Il a besoin d'une structure forte qui ajoute une valeur stratégique au travail de ses secteurs et qui permet d'établir des liens stratégiques adéquats et équilibrés entre le Ministère et les organismes du Portefeuille. Un leadership efficace et efficient est essentiel dans un portefeuille vaste, qui couvre une gamme d'intérêts et d'activités en matière de sécurité publique, depuis les services correctionnels et la justice pénale jusqu'à la police et l'application de la loi, la sécurité nationale et la protection civile, en passant par le contrôle des frontières et la prévention du crime.

Priorités opérationnelles

- Établissement d'une orientation stratégique unifiée pour SPPCC
- Soutien opportun et souple accordé à la ministre, à la sous-ministre et à la haute direction
- Mise en œuvre permanente du cadre de gestion et de responsabilisation réunissant les mécanismes de la fonction moderne de contrôleur, de la modernisation des ressources humaines et du gouvernement en direct.

LEADERSHIP DU PORTEFEUILLE ET GESTION MINISTÉRIELLE	
Activités prévues	Résultats escomptés et échéances
Orientation stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre des structures et des processus de collaboration horizontale entre les secteurs responsables des diverses politiques, au niveau de la haute direction ainsi qu'au niveau des cadres intermédiaires et des agents • Mettre en œuvre un processus de planification stratégique qui intègre l'analyse du contexte, la recherche ainsi que les volets évaluation et politiques • Élaborer un plan stratégique quinquennal intégré pour SPPCC servant de point de référence pour faire connaître au public le rôle, les responsabilités et les services du Ministère • Établir des structures et des processus de collaboration coordonnée du Portefeuille concernant les politiques en matière de sécurité publique • Donner des conseils stratégiques concernant les questions qui se recoupent dans le domaine de la sécurité publique, y compris l'incidence des traités internationaux, des conventions et des autres obligations du portefeuille de la Sécurité publique et de la Protection civile • Faire preuve de leadership dans la coordination et l'analyse stratégique des affaires intergouvernementales pour SPPCC • Diffuser des renseignements sur la sécurité publique au moyen de communications stratégiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination appropriée et équilibrée des initiatives stratégiques du Ministère et du Portefeuille – <i>en permanence</i> • Cadre intégré durable pour l'établissement efficace des priorités et la prise de décisions – <i>en permanence</i> • Amélioration de la compréhension et de la connaissance par le public de SPPCC, tant au Canada qu'à l'étranger, pour augmenter la crédibilité et l'efficacité de l'organisation et permettre l'établissement judicieux des priorités – <i>d'ici 2006</i> • Intégration accrue des activités d'élaboration de politiques, prestation d'une approche cohérente pour l'établissement des priorités, définition des questions communes et des façons de travailler ensemble et prestation d'un soutien constant à la ministre – <i>en permanence</i> • Maintien de liens horizontaux dans le secteur de la sécurité publique, garantie que SPPCC respecte ses obligations nationales et internationales et prestation de conseils stratégiques cohérents à la ministre, à la sous-ministre et à la haute direction – <i>en permanence</i> • Coordination efficace des activités intergouvernementales; prestation de conseils stratégiques concis et cohérents à la ministre, à la sous-ministre et à la haute direction dans leurs rapports avec leurs homologues fédéraux, provinciaux, territoriaux et internationaux – <i>en permanence</i> • Communications publiques souples et informatives répondant aux besoins en information de publics particuliers (p. ex. à l'échelle nationale, régionale ou locale) – <i>en permanence</i>

LEADERSHIP DU PORTEFEUILLE ET GESTION MINISTÉRIELLE	
Activités prévues	Résultats escomptés et échéances
Orientation stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'une loi habilitante pour établir le nouveau ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile Aider la ministre et la sous-ministre à s'acquitter de leurs responsabilités à l'égard du Portefeuille au Parlement et au Cabinet, à savoir préparer, notamment, la ministre pour la période de questions et ses présentations faites aux comités du Parlement et du Cabinet 	<ul style="list-style-type: none"> Adoption du projet de loi C-6 – <i>en 2005</i> Soutien durable et conseils stratégiques à la ministre et à la sous-ministre pour les aider à s'acquitter de leurs responsabilités à l'endroit du Parlement et du Cabinet – <i>en permanence</i>

UN LEADERSHIP EFFICACE ET EFFICIENT DU PORTEFEUILLE	
Activités prévues	Résultats escomptés et échéances
Gestion ministérielle	
<ul style="list-style-type: none"> Moderniser la gestion des ressources humaines; mettre en œuvre un modèle de prestation directe des services pour les secteurs du Ministère et élaborer un plan de modernisation triennal qui met l'accent sur l'acquisition continue du savoir, la diversité, les langues officielles ainsi que les valeurs et l'éthique Mettre en œuvre le plan d'action pour la modernisation de la fonction moderne de contrôleur, y compris un cadre de gestion des risques, fondé sur les résultats de l'évaluation de la capacité Élaborer des cadres de vérification, de gestion et de responsabilisation axés sur les résultats pour les initiatives stratégiques Mettre au point, sur une base continue, le portail de la sécurité publique de Gouvernement en direct, en y intégrant de l'information des provinces, des municipalités et des ONG; classer l'information par groupe de clients (p. ex. enfants, parents) et région géographique; créer un réseau de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie de gestion des ressources humaines qui permet au Ministère de continuer d'attirer, de faire avancer et de retenir des personnes hautement qualifiées dans la fonction publique, qui soient représentatives de la société canadienne et qui possèdent les compétences, les attitudes, la créativité et les valeurs nécessaires pour permettre à SPPCC de remplir son mandat – <i>en permanence</i> Intégration améliorée des renseignements sur le rendement financier et non financier, application de stratégies judicieuses de gestion des risques, niveaux appropriés de contrôle et valeurs et éthique dans les décisions de gestion quotidiennes – <i>en permanence</i> Obligation accrue de mieux évaluer et mesurer les initiatives et d'en rendre compte – <i>en permanence</i> Meilleur accès des Canadiens et des Canadiennes et de leurs collectivités à un large éventail de renseignements sur la sécurité publique, sans qu'il leur soit nécessaire de comprendre la répartition complexe des compétences en matière de sécurité publique entre les gouvernements – <i>en cours</i>

UN LEADERSHIP EFFICACE ET EFFICIENT DU PORTEFEUILLE	
Activités prévues	Résultats escomptés et échéances
Gestion ministérielle	
plurigouvernemental	

Partenaires

Pour établir des relations de gestion efficaces et efficientes au sein du Portefeuille, le Ministère collaborera étroitement avec les organismes du Portefeuille et les organismes centraux (le Bureau du Conseil privé, le ministère des Finances et le Secrétariat du Conseil du Trésor) afin d'établir un juste équilibre entre les impératifs de coordination des politiques et l'indépendance opérationnelle. De plus, le Ministère collaborera avec les organismes centraux dans le but d'assurer la coordination stratégique et l'équilibre des besoins liés à la création d'une société juste et sûre et au respect des droits de la personne.

SECTION III – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Déclaration de la direction

Je présente au Parlement le Rapport ministériel sur les plans et les priorités 2005-2006 de Sécurité publique et Protection civile Canada.

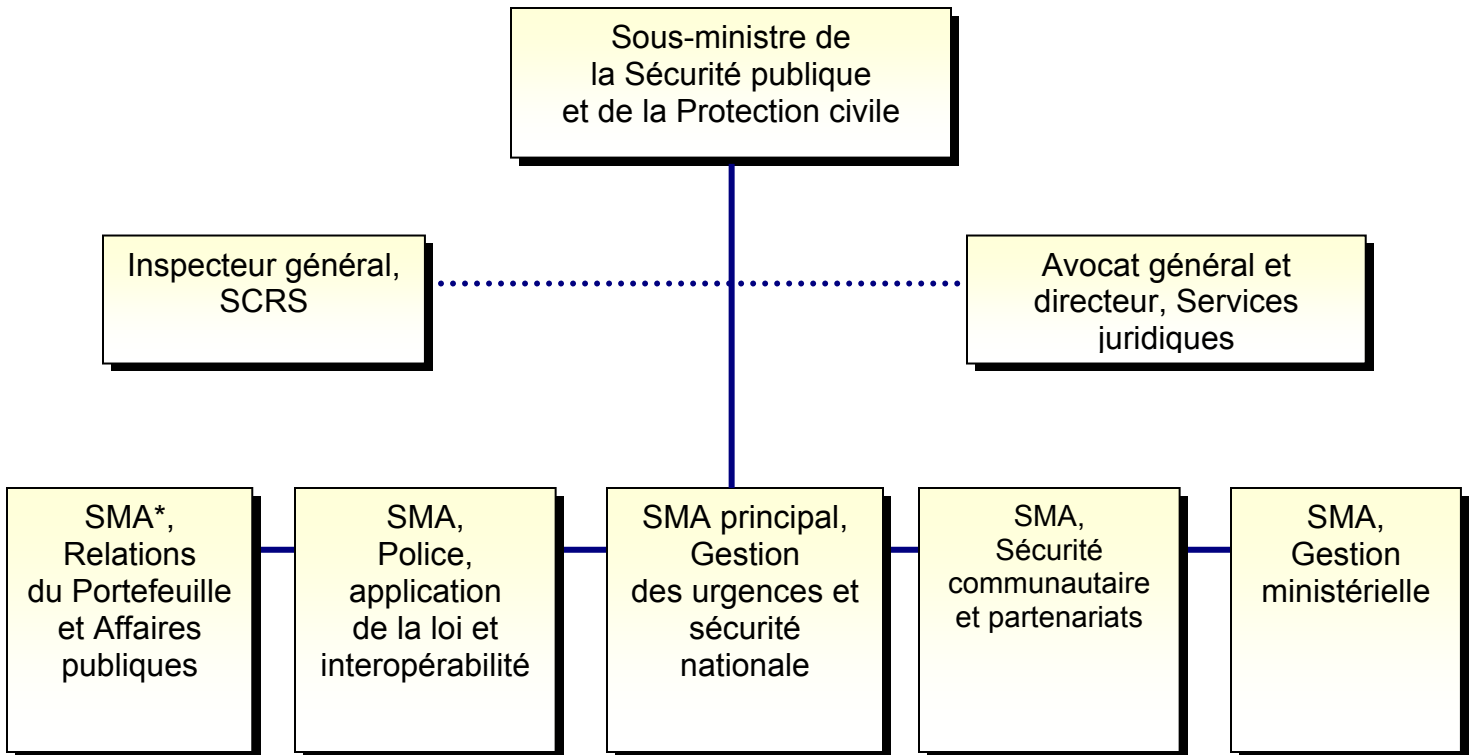
Le présent document se fonde sur les principes régissant l'établissement des rapports énoncés dans le *Guide pour la préparation de la partie III du Budget des dépenses : Rapports sur les plans et les priorités*.

- Il respecte les exigences relatives à l'établissement des rapports décrites dans les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT).
- Il se fonde sur une structure d'architecture des activités de programmes approuvée.
- Il fournit une base pour rendre compte des résultats obtenus avec les ressources et les autorisations accordées.
- Il fait état de la situation financière au regard des dépenses prévues qui avaient été approuvées par le SCT.

Nom : Margaret Bloodworth

Titre : Sous-ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

Renseignements sur l'organisation



*Sous-ministre adjoint ou sous-ministre adjointe, selon le cas

Tableau 1 : Dépenses prévues et équivalents temps plein pour le Ministère

(En milliers de dollars)	Prévisions des dépenses 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008
Gestion des mesures d'urgence et sécurité nationale	206 172,0	258 161,0	48 886,0	48 725,0
Police et application de la loi	27 641,0	25 666,0	18 441,0	18 048,0
Sécurité de la population et partenariats	180 203,0	146 991,0	156 770,0	163 016,0
Dépenses budgétaires du Budget principal des dépenses (brutes)	414 016,0	430 818,0	224 097,0	229 789,0
Dépenses non budgétaires du Budget principal des dépenses (brutes)	—	—	—	—
Moins : Revenus disponibles	—	—	—	—
Total du Budget principal des dépenses	414 016,0	430 818,0	224 097,0	229 789,0
<i>Rajustements :</i>				
Budget supplémentaire des dépenses				
Renforcer la sécurité publique par la mise en commun des renseignements de sécurité et l'interopérabilité des systèmes	2 620,0			
Transfert, depuis le ministère de la Justice, du contrôle et de la surveillance du Centre national de prévention du crime en raison de la restructuration gouvernementale	1 660,5			
Report du budget de fonctionnement de 2003-2004	3 917,4			
Mesures de protection des enfants contre l'exploitation sexuelle sur Internet	870,0			
Initiative de réaffectation pangouvernementale	(13 000,0)			
Financement des coûts de la sécurité engagés pour la visite du président des États-Unis au Canada	10 000,0			
Autres rajustements divers	1 301,4			
Annonces dans le budget				
Approche correctionnelle judiciaire – Budget de 2000		8 000,0	8 000,0	8 000,0
Politique de sécurité nationale – Groupe de travail sur la sécurité informatique		2 500,0		
Politique sur la sécurité nationale – Centre des opérations du gouvernement		6 000,0	3 350,0	2 550,0
Economies en approvisionnement		(80,0)		

(En milliers de dollars)	Prévisions des dépenses 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008
Autres rajustements divers		1 165,0	721,0	721,0
<i>Total des rajustements</i>	7 369,3	17,585.0	12 071,0	11 271,0
Dépenses nettes prévues	421 385,3	448,403.0	236 168,0	241 060,0
Dépenses nettes prévues	421 385,3	448,403.0	236 168,0	241 060,0
Moins : Revenus non disponibles	—	-	—	—
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	7 507,4	7,482.1	7 480,7	7 527,5
Coût net du programme	428 892,7	455,885.1	243 648,7	248 587,5
Équivalents temps plein	802,0	727.0	706,0	707,0

Tableau 2 : Programme par activité

(En milliers de dollars)	2005-2006							
	Budgétaires					Total pour le Budget principal	Rajustements (dépenses prévues non indiquées dans le Budget principal)	Total des dépenses prévues
Activité de programme	Fonctionnement	Subventions et contributions	Dépenses brutes	Revenus	Revenus nets			
Gestion des mesures d'urgence et sécurité nationale	48,218	209,943	258,161	0	258,161	258,161	8,603	266,764
Police et application de la loi	24,691	975	25,666	0	25,666	25,666	648	26,314
Sécurité de la population et partenariats	22,472	124,519	146,991	0	146,991	146,991	8,334	155,325
Total	95,381	335,437	430,818	0	430,818	430,818	17,585	448,403

Tableau 3 : Crédits votés et postes législatifs indiqués dans le Budget principal

2005-2006			
Sécurité publique et Protection civile Canada			
Crédit voté ou législatif	Formulation abrégée du crédit voté ou du poste législatif	Budget principal actuel	Budget principal précédent
1	Dépenses de fonctionnement	85 968	100 944
5	Subventions et contributions	335 437	301 793
(S)	Provision pour la voiture particulière et le salaire du chauffeur de la ministre de SPPCC	70	70
(S)	Contributions aux avantages sociaux des employés	9 343	11 279
	Total pour le Ministère	430 818	414 086

Tableau 4 : Coût net des dépenses du Ministère pour l'année budgétaire

2005-2006	
(En milliers de dollars)	Total
Dépenses nettes prévues	448 483,0
<i>Plus : Services reçus à titre gracieux</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	2 838,8
Contributions de l'employeur aux cotisations du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT (à l'exception des fonds renouvelables)	3 737,0
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement social Canada	18,3
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par le ministère de la Justice	888,0
	7 482,1
<i>Moins : Revenus non disponibles</i>	—
Coût net pour le Ministère en 2005-2006	455 965,1

Tableau 5 : Besoins de ressources par direction ou secteur

(En milliers de dollars)	2005-2006			
(En millions de dollars)	Gestion des mesures d'urgence et sécurité nationale	Police, application de la loi et interopérabilité	Sécurité de la population et partenariats	Total des dépenses prévues
Gestion des mesures d'urgence et sécurité nationale	242,635.0			242,635.0
Inspecteur général-SCRS	1,001.1			1,001.1
Police, application de la loi et interopérabilité		22,209.0		22,209.0
Sécurité de la population et partenariats			130,504.1	130,504.1
Gestion ministérielle	7,806.5	1,858.0	8,860.9	18,525.4
Relations interorganisationnelles et publiques du Portefeuille	5,361.2	1,276.0	6,085.3	12,722.5
Soutien à la direction	1,357.3	323.0	1,540.6	3,221.0
TOTAL	258,161.0	25,666.0	146,991.0	430,818.1

Renseignements sur les programmes de paiements de transfert

Au cours des trois prochaines années, le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile administrera les programmes de paiements de transfert de plus de 5 millions de dollars suivants :

2005-2006

1. Subventions à l'appui de l'Initiative pour des collectivités plus sûres.
2. Contributions destinées aux provinces et aux municipalités conformément à la *Loi sur la protection civile* (PCPC).
3. Contributions destinées aux provinces en application d'accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC).
4. Paiements destinés aux provinces, aux territoires, aux municipalités, aux conseils de bande indienne et aux autorités reconnues représentant des Indiens vivant dans les réserves, des collectivités indiennes vivant sur les terres publiques et des collectivités inuites dans le cadre du Programme de police des Premières nations.
5. Contributions à l'appui de l'Initiative pour des collectivités plus sûres.

2006-2007

1. Subventions à l'appui de l'Initiative pour des collectivités plus sûres.
2. Contributions destinées aux provinces et aux municipalités conformément à la *Loi sur la protection civile* (PCPC).
3. Contributions destinées aux provinces en application d'accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC).
4. Paiements destinés aux provinces, aux territoires, aux municipalités, aux conseils de bande indienne et aux autorités reconnues représentant des Indiens vivant dans les réserves, des collectivités indiennes vivant sur les terres publiques et des collectivités inuites dans le cadre du Programme de police des Premières nations.
5. Contributions à l'appui de l'Initiative pour des collectivités plus sûres.

2007-2008

1. Subventions à l'appui de l'Initiative pour des collectivités plus sûres.
2. Contributions destinées aux provinces et aux municipalités conformément à la *Loi sur la protection civile* (PCPC).
3. Contributions destinées aux provinces en application d'accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC).

4. Paiements destinés aux provinces, aux territoires, aux municipalités, aux conseils de bande indienne et aux autorités reconnues représentant des Indiens vivant dans les réserves, des collectivités indiennes vivant sur les terres publiques et des collectivités inuites dans le cadre du Programme de police des Premières nations.
5. Contributions à l'appui de l'Initiative pour des collectivités plus sûres.

Tableau 6 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert

SOMMAIRE DES PAIEMENTS DE TRANSFERT			
(En milliers de dollars)	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Subventions			
Gestions des mesures d'urgence et Sécurité nationale			
Programme de recherche conjoint sur les interdépendances des infrastructures	500	500	500
Programme de bourses de recherche en l'honneur de Stuart Nesbitt White (ancien BPIEPC)	54	54	54
	554	554	554
Sécurité de la population et partenariats			
Organisations nationales de bénévolat actives dans le secteur de la justice pénale	1,796	1,796	1,796
Subventions de la Stratégie nationale pour la prévention du crime à l'appui de l'Initiative pour des collectivités plus sûres	19,460	19,460	19,460
	21,256	21,256	21,256
Total des subventions	21,810	21,810	21,810
Contributions			
Gestion des mesures d'urgence et sécurité nationale			
Paiements aux provinces, aux territoires et aux organismes des secteurs public et privé à l'appui d'activités complémentaires à celles de la ministre	877	877	887
Contributions octroyées aux provinces et aux municipalités conformément à la <i>Loi sur la protection civile</i> (PCPC)	8 512	8,571	8,571
Contributions versées aux provinces en application d'accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC)	200 000		
	209,389	9,448	9,458
Police et application de la loi			
Paiements aux provinces, aux territoires et aux organismes des secteurs public et privé à l'appui d'activités complémentaires à celles de la ministre	975	975	975
Sécurité de la population et partenariats			
Paiements aux provinces, aux territoires, aux municipalités, aux conseils de bande indienne et aux autorités reconnues représentant des Indiens dans les réserves, des collectivités indiennes vivant sur les terres publiques et des collectivités inuites dans le cadre du Programme de police des Premières nation	92 223	97,623	103,223
Contributions à l'appui de l'Initiative pour des collectivités plus sûres	11,040	7,440	7,440
	103,263	105,063	110,663
Total des contributions	313,627	115,486	121,096
Total des subventions et des contributions	335,437	137,296	142,906

Pour de plus amples informations sur les programmes de paiements de transfert précités, consultez le site www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estimf.asp.

Paiements de transfert aux fins de la Stratégie nationale pour la prévention du crime (SNPC)

L'Initiative pour des collectivités plus sûres, qui est le volet des programmes de la Stratégie nationale pour la prévention du crime, est constituée de deux programmes de subventions et de contributions. Ces programmes sont mis en œuvre ensemble afin de favoriser l'élaboration d'outils et de ressources et l'acquisition par les Canadiens et les Canadiennes de connaissances sur la prévention du crime chez les jeunes à risque et d'encourager les collectivités et le secteur privé à participer à la prévention du crime. Ainsi, des organismes à but non lucratif, des groupes communautaires et des universitaires peuvent obtenir du financement pour leurs initiatives de prévention du crime si leur projet est accepté.

Objectifs de la SNPC

- Promouvoir les partenariats entre les gouvernements, les groupes communautaires et les personnes dans le but de réduire le taux de criminalité et la victimisation chez les jeunes à risque;
- Aider les collectivités à élaborer et à mettre en œuvre des solutions communautaires à des problèmes de criminalité et de victimisation chez les jeunes;
- Mener des recherches pour soutenir l'acquisition de connaissances sur des ressources et des modèles prometteurs de prévention du crime qui intéressent l'ensemble du Canada.

Résultats escomptés

- Financement accordé dans le cadre de la SNPC et fondé sur des lacunes observées dans certains secteurs particuliers;
- Rédaction d'un rapport sur les conclusions de travaux de recherches menés et les renseignements obtenus à l'interne et à l'externe;
- Formation de coalitions et de partenariats locaux pour trouver des solutions locales et en coordonner la mise en œuvre.

Étapes clés

La SNPC a été évaluée plusieurs fois, et les résultats sont très encourageants. Par exemple, l'étude sur les partenariats de 2002 a révélé que cette stratégie réussit très bien à attirer des organismes qui ne considéraient pas que la prévention du crime faisait partie de leur mandat traditionnel; la majorité (94 %) de ces organismes aimeraient poursuivre de tels partenariats.

Au cours des années d'expansion (de 2001 à 2005), la SNPC a financé plus de 4 000 projets dans 800 collectivités. Des corps policiers de tous les paliers ont collaboré activement, et du financement complémentaire a été obtenu d'autres sources, parmi lesquelles divers ordres de gouvernement, des fondations et des entreprises du secteur privé. Ainsi, pour chaque dollar investi dans un projet au titre de la SNPC, une somme de 1,50 \$ à 9 \$ a été investie par les partenaires. Au cours de l'exercice 2005-2006, la SNPC retombera sous le régime de son budget de services votés de 32 millions de dollars par année. Pendant les années d'expansion, elle disposait de 45 millions de dollars supplémentaires par année. Cependant, la SNPC fait actuellement l'objet d'un examen, et, lorsqu'on aura pris une décision finale, il se pourrait qu'on

modifie les ressources humaines et financières qui y sont affectées. Cette situation sera prise en considération dans les prochains documents de planification.

Outre les activités visant à établir des partenariats et à améliorer la collaboration, on s'emploie constamment à suivre les progrès et à communiquer les résultats des initiatives de prévention du crime. La base de données du Système de gestion de l'information du gouvernement du Canada a été montée pour qu'on puisse retracer les rapports sur les projets et gérer ainsi l'information sur les subventions et les contributions. Le rapport d'évaluation définitif de la phase II d'expansion de la SNPC devrait être présenté d'ici la fin de février 2005.

Au chapitre de la communication de l'information sur les initiatives de prévention du crime, on a rédigé des rapports qui présentent les leçons tirées de méthodes efficaces de prévention du crime. Des modèles de feuillet d'information sur le sujet ainsi que d'autres outils de communication ont également été préparés pour diffusion aux collectivités, aux partenaires et aux intervenants.

Tableau 7 : Initiatives horizontales

Au cours des trois prochaines années, SPPCC participera, à titre de ministère responsable ou de partenaire, aux initiatives horizontales suivantes :

2005-2006

1. Interopérabilité (à titre de ministère responsable)
2. Politique de sécurité nationale (à titre de ministère responsable)

2006-2007

1. Interopérabilité (à titre de ministère responsable)
2. Politique de sécurité nationale (à titre de ministère responsable)

2007-2008

1. Interopérabilité (à titre de ministère responsable)
2. Politique de sécurité nationale (à titre de ministère responsable)

Des renseignements supplémentaires sur ces initiatives horizontales se trouvent sur le site www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estimF.asp.

SECTION IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT

Programmes de subventions et de contributions administrés par SPPCC¹

1. Grâce à la **Politique sur la police des Premières nations (PPN)**, SPPCC peut négocier, mettre en œuvre, administrer et surveiller les accords tripartites en matière de services de police des Premières nations. Les services de police des Premières nations sont adaptés aux différences culturelles et ils répondent aux besoins particuliers des collectivités des Premières nations et des Inuits; leurs coûts sont partagés dans une proportion de 52 % par le Canada et de 48 % par la province ou le territoire concerné.
2. Le **Programme d'action des entreprises pour la prévention du crime (PAEPC)** invite le secteur privé à devenir une ressource, un partenaire actif et un chef de file dans la prévention du crime. Le PAEPC appuie la participation des entreprises et des associations professionnelles à des projets de partenariat entre des entreprises et des collectivités pour prévenir le crime.
3. Le **Programme de mobilisation des collectivités (PMC)** aide les collectivités à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies afin de prévenir le crime et la victimisation en s'attaquant à leurs causes profondes au niveau local. Parmi ces causes profondes, mentionnons l'abus d'alcool ou d'autres drogues, les mauvaises fréquentations, les piètres résultats scolaires et le manque de formation ou d'emploi.
4. Le **Fonds d'investissement dans la prévention du crime (FIPC)** sert à déterminer « ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas et les raisons » dans le domaine de la prévention du crime. Le FIPC permet d'appuyer certains projets pilotes réalisés à l'échelle du Canada et d'encourager le partage de renseignements sur les initiatives de prévention du crime au Canada.
5. Le **Programme de partenariat en prévention du crime (PPPC)** appuie la participation des organismes non gouvernementaux qui peuvent contribuer à la prévention du crime dans les collectivités en fournissant des renseignements, des outils et des ressources. Les résultats sont appliqués dans l'ensemble du pays et ils visent à favoriser la participation de la collectivité à toutes les étapes de la prévention du crime.
6. Le **Fonds stratégique pour la prévention du crime (FSPC)** appuie les projets de prévention du crime qui peuvent passer de projets indépendants, ou parfois isolés, à des stratégies plus générales qui contribueront à l'acquisition de connaissances et à la mise en place de mesures de prévention durable du crime par le développement social.
7. Le **Programme conjoint de protection civile (PCPC)** a été créé afin de renforcer la capacité des autorités, au niveau national, de gérer tous les genres d'urgence, d'intervenir de façon raisonnablement uniforme et d'assurer la reprise des activités après un sinistre, et ce, partout au Canada. Le programme favorise, à cette fin, les activités de formation, l'achat d'équipement d'intervention d'urgence et la planification conjointe de mesures d'urgence.
8. Les **Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC)** aident à dédommager les provinces et les territoires des coûts engagés pour les interventions

¹ Veuillez noter que les programmes 2 à 6 constituent les éléments de financement fondamentaux de la Stratégie nationale pour la prévention du crime.

d'urgence et pour ramener les infrastructures et les biens personnels à leur état d'avant la catastrophe.

9. Le **Programme conjoint de recherche sur les interdépendances des infrastructures (PCRII)** est financé conjointement avec le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG). L'objectif ultime du PCRII est d'acquérir de nouvelles connaissances et de mettre au point de nouvelles pratiques fondées sur la science, afin de mieux évaluer, gérer et atténuer les risques que présentent les interdépendances des infrastructures essentielles pour les Canadiens et les Canadiennes en finançant des projets de recherche novateurs qui mettent l'accent sur la recherche interdisciplinaire.

10. Le **Programme de bourses de recherche de Sécurité publique et Protection civile Canada en l'honneur de Stuart Nesbitt White** vise à encourager la recherche au niveau du doctorat dans deux domaines clés :

- la sécurité cybernétique relative à la protection des infrastructures essentielles, de préférence dans les disciplines comme les génie informatique, du logiciel, électrique et mécanique, l'informatique ou encore dans d'autres domaines, comme la science des systèmes ainsi que la gestion et la modélisation des risques;
- les études sur la gestion des catastrophes et des urgences ainsi que des infrastructures matérielles essentielles, de préférence dans des domaines comme la planification urbaine et régionale, la géographie, la sociologie, l'économie, l'ingénierie et les sciences environnementales ainsi que dans d'autres secteurs, comme l'évaluation et la modélisation des risques.

11. Le **Programme de contributions du Ministère** sert à financer l'élaboration de politiques par l'affectation de fonds à des organismes à but non lucratif qui peuvent l'aider à donner suite à ses priorités dans les catégories suivantes :

- projets de communication ou de partage de renseignements;
- projets visant à mettre à l'essai des approches novatrices pour la prestation améliorée ou plus économique de programmes ou de projets qui appuient les initiatives intersectorielles et intergouvernementales en matière de politique et de loi;
- projets de recherche et d'évaluation à l'appui des questions d'intérêt public.

12. Le **Programme de financement de soutien des organismes nationaux de bénévolat (ONB)** permet d'accorder des subventions à quatorze ONB pour les frais de fonctionnement de base et le maintien d'une structure nationale. Ces organismes fournissent des conseils stratégiques au Ministère et aux organismes du Portefeuille, mènent des activités de sensibilisation du public et participent à des initiatives dans le domaine de la sécurité publique.

Stratégie de développement durable (SDD)

En février 2004, le Ministère a déposé la stratégie de développement durable pour la période 2003-2006. Le tableau ci-dessous renferme un résumé des cibles fixées pour la période visée par le plan.

BUT	
1.0 Examiner dans quelle mesure le Ministère comprend la dimension sociale du développement durable, surtout à l'échelle des collectivités, et comment il y contribue	
OBJECTIF	
1.1 Évaluation de l'incidence à long terme des services de police communautaires dans les collectivités des Premières nations	
ACTIVITÉ	CIBLE
Évaluation des programmes de police des Premières nations	D'ici le 31 octobre 2005, le groupe de travail devra se réunir deux fois pour fournir des conseils sur l'orientation générale de l'évaluation. Le rapport d'évaluation final doit être remis au Secrétariat du Conseil du Trésor au plus tard le 31 mars 2006.
Examen des programmes de police communautaire	L'examen du Programme des agents de police des bandes et du Programme des gendarmes communautaires autochtones de la GRC doit se terminer le 31 octobre 2005. On formulera des recommandations d'orientation future pour chaque programme.
OBJECTIF	
1.2 Coordination et collaboration entre les ministères fédéraux concernant des objectifs stratégiques et des indicateurs de rendement communs	
ACTIVITÉ	CIBLE
Direction du Comité directeur sur la stabilité et le mieux-être des collectivités des Premières nations	Poursuivre l'évaluation du projet pilote sur la stabilité et le mieux-être des collectivités des Premières nations, qui comprend des projets pilotes menés en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario et au Nunavut. Les projets pilotes s'attaquent à la surreprésentation des jeunes autochtones dans le système pénal. Dans cette évaluation, qui doit se terminer au plus tard le 31 mars 2006, on examinera l'approche de collaboration interministérielle utilisée pour la réalisation des programmes communautaires; l'interaction entre une équipe fédérale conjointe et les collectivités autochtones ainsi que l'incidence positive ou négative que peut avoir une approche de collaboration sur des projets menés dans une collectivité autochtone.

Participation aux travaux interministériels sur la planification globale de la collectivité	Établir une stratégie de participation de la collectivité ainsi que des principes fondamentaux de mobilisation liés aux projets d'ici mars 2005.
Partenariats et initiatives conjointes avec d'autres ministères concernant les questions d'intérêt commun	Mettre en œuvre d'ici mars 2005 cinq projets pilotes qui favorisent une intervention multiple et proactive dans les situations à risque élevé.
BUT	
2.0 Améliorer la méthode utilisée par le Ministère pour corriger les effets de ses activités sur l'environnement	
OBJECTIF	
2.1 Amélioration de la sensibilisation aux questions de développement durable et de la formation afin de réduire les impacts environnementaux des activités, en misant sur la formation et les activités de sensibilisation de la SDD de 2000	
ACTIVITÉ	CIBLE
Déterminer les domaines qui se prêtent à des campagnes d'affichage et définir les messages clés Concevoir et imprimer le matériel Tenir à jour un site intranet « vert » Lancer et gérer une campagne Communiquer aux employés la mise à jour sur la SDD chaque année	Campagne de sensibilisation établie à l'intention du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile pour inciter les employés à prendre des mesures en vue de parvenir au développement durable au cours de la période 2003-2006 – <i>en permanence</i> Activités liées à la SDD communiquées à tous les employés – <i>d'ici le 31 mars 2006</i> Critères en matière d'approvisionnement écologique utilisés dans toutes les décisions du Ministère relatives aux achats – <i>d'ici 2006-2007</i>
OBJECTIF	
2.2 Maintien des niveaux de réduction des déchets	
ACTIVITÉ	CIBLE
Procéder à une vérification annuelle des déchets et déterminer les progrès effectués par rapport aux cibles fixées Confirmer tous les ans la cible en matière de réacheminement des déchets	Vérification des déchets de SPPCC terminée – <i>d'ici le 31 mars 2006</i>

Lois administrées par le Ministère et les organismes du Portefeuille

Il importe de noter que, par suite de la réorganisation de l'administration fédérale le 12 décembre 2003, plusieurs des fonctions et responsabilités de la ministre et plusieurs des lois appliquées par le nouveau ministère et ses organismes font l'objet de décrets rendus en vertu de la *Loi sur les restructurations et les transferts d'attributions dans l'administration publique*.

Il importe aussi de noter que, par suite de la réorganisation de l'administration fédérale, la solliciteure générale, en vertu d'un décret, peut maintenant être désignée sous le nom de « vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile » aux fins administratives. Toutefois, lorsqu'elle remplit une tâche qui a une valeur juridique comme la signature d'un document juridique ou qu'elle s'acquitte d'une fonction ou d'une responsabilité prévue par la loi, la ministre doit encore être désignée sous le nom de « solliciteure générale du Canada » jusqu'à l'entrée en vigueur du projet de loi C-6 (*Loi constituant le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada et modifiant et abrogeant certaines lois*). Pour éviter toute confusion, lorsque qu'elle remplit une fonction *juridique*, la ministre peut le faire à titre de « solliciteure générale du Canada (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile) ».

La solliciteure générale (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile) assume l'entière responsabilité des lois suivantes devant le Parlement :

- *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*
- *Loi sur le casier judiciaire*
- *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques*
- *Loi sur les armes à feu*
- *Loi sur les prisons et les maisons de correction*
- *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*
- *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada*
- *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*
- *Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels*
- *Loi sur le transfèrement international des délinquants*
- *Loi sur le programme de protection des témoins*

SPPCC ou ses organismes appliquent les lois suivantes en totalité ou en partie. Certaines prévoient des fonctions précises pour la ministre, que celle-ci remplit exclusivement ou de concert avec d'autres ministres :

Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada (SPPCC)

- *Loi sur le ministère du Solliciteur général (sera bientôt remplacée par le projet de loi C-6, la Loi constituant le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada et modifiant et abrogeant certaines lois)*
- *Loi sur la protection civile*

Gendarmerie royale du Canada (GRC)

- *Loi sur la médaille canadienne de maintien de la paix*
- *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*
- *Code criminel*
- *Loi sur le casier judiciaire*
- *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques*
- *Loi sur l'accise*
- *Loi sur les licences d'exportation et d'importation*
- *Loi sur les armes à feu*
- *Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales*
- *Loi sur la défense nationale*
- *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*
- *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada*
- *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*
- *Loi sur les infractions en matière de sécurité*
- *Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels*
- *Loi sur le programme de protection des témoins*

Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS)

- *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*
- *Loi sur l'enregistrement des organismes de bienfaisance (renseignements de sécurité)*
- *Loi sur la citoyenneté*
- *Loi sur l'équité en matière d'emploi*
- *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*
- *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*

Service correctionnel du Canada (SCC)

- *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*
- *Code criminel*
- *Loi sur l'extradition*
- *Loi sur la sécurité de la vieillesse*
- *Loi sur les prisons et les maisons de correction*
- *Loi sur le transfèrement international des délinquants* Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC)
- *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*
- *Code criminel*
- *Loi sur le casier judiciaire*

Centre des armes à feu Canada (CAFC)

- *Loi sur les armes à feu*

Autre

- *Loi sur le Centre canadien de lutte contre les toxicomanies*

Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)

- *Loi sur l'aéronautique*
- *Loi de mise en oeuvre de la Convention sur les mines antipersonnel (par l'intermédiaire de la LLEI)*
- *Loi sur l'Administration du pont Blue Water*
- *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*
- *Loi sur les produits agricoles au Canada*
- *Loi sur l'Agence des douanes et des revenus du Canada*
- *Loi sur les grains du Canada*
- *Loi sur la Société canadienne des postes*
- *Loi sur la marine marchande du Canada*
- *Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Chili*
- *Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Costa Rica*
- *Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Israël*
- *Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis*
- *Loi sur la Commission canadienne du lait*
- *Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999*
- *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*

- *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*
- *Loi sur la Commission canadienne du blé*
- *Loi sur le transport aérien*
- *Loi de mise en oeuvre de la Convention sur les armes chimiques (par l'intermédiaire de la LLEI)*
- *Loi de mise en oeuvre de l'Accord sur la Station spatiale internationale civile*
- *Loi sur la protection des pêcheries côtières*
- *Loi sur le cabotage*
- *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation*
- *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*
- *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction*
- *Loi sur le droit d'auteur*
- *Code criminel*
- *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*
- *Loi sur les douanes*
- *Loi sur la compétence extracôtière du Canada pour les douanes et l'accise*
- *Tarif des douanes*
- *Loi sur la production de défense*
- *Loi sur le ministère de la Santé*
- *Loi sur le ministère de l'Industrie*
- *Loi sur l'administration de l'énergie*
- *Loi sur l'efficacité énergétique*
- *Loi sur l'accise*
- *Loi sur l'accise, 2001*
- *Loi sur la taxe d'accise*
- *Loi sur les explosifs*
- *Loi sur les exportations*
- *Loi sur l'exportation et l'importation des diamants bruts*
- *Loi sur les licences d'exportation et d'importation*
- *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*
- *Loi relative aux aliments du bétail*
- *Loi sur les engrais*
- *Loi sur la gestion des finances publiques*
- *Loi sur les armes à feu*
- *Loi sur l'inspection du poisson*
- *Loi sur les pêches*
- *Loi sur les aliments et drogues*
- *Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales*
- *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce*
- *Loi sur les produits dangereux*
- *Loi sur la santé des animaux*
- *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*
- *Loi sur l'importation des boissons enivrantes*
- *Loi sur les topographies de circuits intégrés*
- *Loi sur la Commission de la frontière internationale*
- *Loi sur les additifs à base de manganèse*
- *Loi sur l'inspection des viandes*
- *Loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles (non en vigueur)*
- *Loi sur la sécurité des véhicules automobiles*
- *Loi sur l'Office national de l'énergie*
- *Loi sur la protection des eaux navigables*

- *Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain*
- *Loi sur l'énergie nucléaire*
- *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*
- *Loi sur les produits antiparasitaires*
- *Loi sur le pilotage*
- *Loi sur la protection des obtentions végétales*
- *Loi sur la protection des végétaux*
- *Loi sur le poinçonnage des métaux précieux*
- *Loi sur le précontrôle*
- *Loi sur la protection des renseignements personnels*
- *Loi sur les privilèges et immunités de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord*
- *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*
- *Loi sur la quarantaine*
- *Acte pour pourvoir à la nomination d'un gardien de port pour le havre de Québec*
- *Loi sur les dispositifs émettant des radiations*
- *Loi sur la radiocommunication*
- *Loi sur les semences*
- *Loi sur les mesures économiques spéciales*
- *Loi sur les mesures spéciales d'importation*
- *Loi sur la statistique*
- *Loi sur les télécommunications*
- *Loi sur l'étiquetage des textiles*
- *Loi sur les marques de commerce*
- *Loi sur le transport des marchandises dangereuses, 1992*
- *Loi sur les Nations Unies*
- *Loi sur les bateaux sauveteurs des États-Unis*
- *Loi sur les forces étrangères présentes au Canada*
- *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial*

Personnes à qui s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements

Nom	Titre	Téléphone	Télécopieur
Margaret Bloodworth	Sous-ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	(613) 991-2895	(613) 990-8312
Paul E. Kennedy	Sous-ministre adjoint principal, Gestion des mesures d'urgence et sécurité nationale	(613) 991-2820	(613) 990-8301
Chantal Bernier	Sous-ministre adjointe, Sécurité de la population et partenariats	(613) 993-4325	(613) 991-4769
Mary Chaput	Sous-ministre adjointe, Gestion ministérielle	(613) 990-2615	(613) 990-8297
Karen Laughlin	Sous-ministre adjointe, Relations inter-organisationnelles et publiques du Portefeuille	(613) 949-0322	(613) 949-2931
Patricia Hassard	Sous-ministre adjointe, Police, application de la loi et interopérabilité	(613) 990-2703	(613) 993-5252
Eva Plunkett	Inspectrice générale du SCRS	(613) 949-0675	(613) 993-8303
Kimber Johnston	Directrice générale, Direction générale des politiques	(613) 990-3270	(613) 991-4534
Tony Ritchie	Directeur général, Politique stratégique et affaires intergouvernementales	(613) 991-2897	(613) 991-4534
Daniel Lavoie	Directeur général, Communications	(613) 990-2743	(613) 993-7062
Mary Campbell	Directrice générale int., Services correctionnels et justice pénale	(613) 991-2952	(613) 990-8295
Peter Fisher	Directeur général, Police des Autochtones	(613) 990-2666	(613) 991-0691
Eleanor King	Directrice exécutive int., Centre national de prévention du crime	(613) 957-9639	(613) 946-9996
Christine Miles	Directrice générale int., Application de la loi et stratégies frontalières	(613) 990-6693	(613) 993-5252
John Clark	Directeur général int., Politiques en matière de police	(613) 990-2714	(613) 990-3984
Greg Wright	Directeur exécutif, Interopérabilité en matière de sécurité publique	(613) 991-4276	(613) 991-3306
Helen Banulescu	Directrice générale, Politiques sur la sécurité nationale	(613) 991-1632	
Allan Bartley	Directeur général, Politiques de gestion des mesures d'urgence	(613) 991-7030	(613) 954-8433
Robert Lesser	Directeur général, Opérations, Gestion des mesures d'urgence et sécurité nationale	(613) 991-3576	(613) 996-0995
Bob MacDougall	Directeur général, Protection civile et rétablissement des activités	(613) 998-0035	
Jean-Luc Caron	Contrôleur	(613) 998-0553	
Robert Hayward	Dirigeant principal de l'information	(613) 944-4136	
Richard Fiutowski	Avocat général et directeur des Services juridiques	(613) 991-2886	(613) 990-8307
Adresse de l'administration centrale du Ministère :			
340, avenue Laurier Ouest Ottawa K1A 0P8			
Page d'accueil du Ministère : http://www.sppcc-psepc.gc.ca			
Bibliothèque et centre de référence : (613) 991-2787			